LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Vendredi 21 Décembre 1917
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
42e ANNEE — 10 cent. — N° 14:929

Très prochainement

LE PETIT PROVENÇAL publiera

Diane la Pâle

grand roman d'amour

par **Jules MARY**

Sur le Front occidental

C'est sur le front occidental, et particulièrement sur le front tenu en France par les armées franco-britanniques, que se dérouleront avant peu les plus importantes opérations de la guerre. La trahison russe, comme nous l'avons dit déjà à plusieurs reprises, rendra bientôt disponibles de nombreuses forces militaires allemandes affectées jusqu'ici au front oriental, forces qui vont certainement être retournées contre nous dans un avenir plus ou moins prochain. On ne saurait mettre en doute à cet égard les intentions bien arrêtées du haut commandement boche.

« Hindenburg et Ludendorff, déclare la Frankfurter Zeitung, n'ont laissé aucun doute sur leur intention d'utiliser sur les autres fronts toutes les forces qui deviennent disponibles à l'Est. Le comte Czernin lui-même, d'autre part, a officiellement promis l'assistance militaire de la double monarchie contre la France et l'Angleterre Nous avons une main libre et nous saurons nous en servir ». Le journal d'outre-Rhin aurait même pu dire que l'Allemagne aura libres ses deux mains grâce à la paix séparée dont les sinistres fantoches de Pétrograde ne tarderont pas à lui offrir le profit. Il serait évidemment absurde de supposer qu'elle pourrait hésiter à tirer le plus large parti possible d'une situation si avantageuse...

Un de nos critiques militaires les plus compétents, M. Henry Bidon, nous invite cependant à ne point exagérer la répercussion de la trahison russe sur le front français au point de vue des effectifs. « Le front russe, écrit-il, est un immense camp de repos et d'instruction, gardé par des régiments d'éclopés... Quel changement va donc faire la paix russe, si elle est signée ? On voit tout de suite que ce changement ne sera pas aussi considérable qu'on le dit souvent. Si l'Allemagne veut faire une offensive sur le front occidental, elle peut largement la faire avec des éléments prélevés sur les 150 divisions qu'elle y entretient, et dont une partie est toujours disponible. Seulement, pour nourrir cette offensive, disons qu'elle aura une cinquantaine de divisions de plus, de qualité inégale ».

M. Henry Bidon déclare que ce chiffre, quelque considérable qu'il apparaisse, « n'a pas la valeur écrasante qu'on imagine souvent » et il nous rappelle « que, dans la défensive du 9 avril à fin de novembre, à Vimy, à Messines, sur l'Aisne, en Champagne, à Verdun, en Flandre, à Cambrai, l'Allemagne a été contrainte de faire défiler la valeur de plus de 300 divisions ». Et il ajoute : « L'appoint des divisions libérées du front russe, où l'Allemagne a déjà puisé pendant toute cette année, lui sera donc précieux, sans être prépondérant. Il soulagera un peu ses armées surmenées depuis huit mois. Il regarnira ses réserves épuisées. Il sera un avantage sérieux, mais non pas décisif et qui sera en partie annulé par l'appoint, du côté allié, des divisions américaines. Quant au retour en masse, à l'avalanche, c'est une simple image qui n'a aucun sens militaire ».

Il ressort de tout ceci que nous ne devons pas prendre l'affaire au tragique. Mais nous aurions assurément tort de ne point la prendre au sérieux, et même très au sérieux. Le sentiment de la prudence la plus élémentaire nous en fait un impérieux devoir.

N'oublions pas que, avec ses « armées surmenées » et avec ses « réserves épuisées », l'Allemagne tient en somme assez bien sur le front franco-britannique de France puisque les Alliés ne parviennent à remporter que des succès de détail, si brillants soient-ils. Réfléchissons aussi que cette même Allemagne aux forces déclinantes a trouvé le moyen, tout en tenant ainsi sur notre front, de coopérer puissamment avec les forces austro-hongroises à une rude offensive sur le front italien, offensive dont on connaît les premiers résultats et qui reste en cours d'exécution. Songeons à tout le mal que les hordes teutonnes ont fait un peu partout en Europe en ces quarante et un mois de gigantesques efforts et à tout le mal qu'ils semblent encore en état de faire.

Le critique militaire que nous venons de citer estime que l'appoint des divisions libérées du front russe n'aura guère d'autres résultats pour l'Allemagne que de soulager ses armées et de regarnir ses réserves. Nous croyons qu'il est préférable de reconnaître très franchement qu'il augmentera en réalité dans des proportions très importantes ses moyens d'action militaire, moyens d'action qui étaient déjà fort redoutables. Et pour être un peu moins optimiste, ce second jugement ne nous en paraît que plus salutaire.

Les Alliés demeurés fidèles à la grande cause pour laquelle ils sont entrés en lutte contre les puissances de barbarie doivent donc s'organiser pour faire face au péril qui les menace. Il est possible qu'ils n'aient pas à craindre l' « avalanche ». Mais leur devoir est de faire comme s'ils avaient à la craindre...

CAMILLE FERDY.

Les Restrictions

Dans sa déclaration, sur les nécessités rigoureuses des restrictions imposées à la nation, le ministre du Ravitaillement disait en substance : Il faut demander au pays cet esprit d'abnégation, de désintéressement ainsi que de sacrifice qui animait tous les citoyens en août 1914.

Cet état d'âme n'a pas varié. Depuis le début de la guerre, jusqu'à l'heure actuelle, la population française a supporté, sans se plaindre, des privations sans nombre, des augmentations inouïes sur la vente de tous les produits alors qu'ils regorgeaient. Ils sont loin d'être épuisés, heureusement.

Il ne faut donc pas accuser seulement le déficit des récoltes — sensible cette année — d'être la cause directe d'une pénible situation, due surtout à l'imprévoyance ainsi qu'à l'incapacité des Cabinets qui se sont succédé depuis l'ouverture des hostilités.

On n'a jamais rien su organiser, ni tirer parti des dévouements, des initiatives généreuses en matière économique. Il fallait prévoir qu'avec la liberté commerciale (li... ...) qui n'a cessé d'exister, qui règne toujours, le régime de la spéculation s'implanterait sur « l'esprit de sacrifice du pays ».

La preuve en a été bientôt fournie. Sans aucun motif valable, les denrées alimentaires ainsi que les marchandises de toutes sortes atteignaient des prix excessifs dès l'année 1915. Ils sont devenus exorbitants en 1917. Ils seront probablement inabordables, aux familles pauvres en 1918.

Est-ce qu'il n'existait aucun remède pour empêcher l'aggravation du mal, qui se propage avec d'autant plus de rapidité, qu'il a le champ libre devant lui ? Il n'y avait qu'à se rapporter aux mesures prises sous la Révolution, mesures en vigueur en Allemagne, non en France, malheureusement.

Il fallait donner aux préfets, aux maires, soutenus, les premiers, par des Commissions aux pouvoirs étendus, les seconds, par les Conseils municipaux les droits de taxation, de réquisition ainsi que de perquisition, dans les cas non prévus par le gouvernement. Celui-ci devait légiférer en bloc appuyé par le Parlement.

Qu'en serait-il résulté ? L'emmagasinement des substances indispensables à l'alimentation, leur prix uniforme dans la France entière, l'accaparement devenant impossible. On a laissé, au contraire, gaspiller des ressources immenses dont les spéculateurs ont seuls profité. La tâche devient ainsi des plus ardues pour le nouveau ministère qui semble reculer devant l'application des mesures édictées en 1793.

Que faut-il ? Sauver le pays, assurer le triomphe de la civilisation, établir le règne du droit, basé sur la justice. Tous les sacrifices demandés pour obtenir ces résultats ont été consentis. La nation en consentira d'autres. Elle fera son devoir jusqu'au bout. Mais il ne faudrait pas abuser, craindre de troubler la quiétude des heureux du jour en laissant supporter, aux plus faibles, le poids écrasant de la cherté de la vie. L'égalité pour tous.

Il ne s'agit plus de palliatifs. Les circonstances sont tragiques. Pourquoi cacher la vérité à un peuple dont l'admirable stoïcisme mérite tous les éloges. Les anciens errements doivent être écartés sans rémission. Nous sommes en pleine crise économique, en pleine guerre mondiale. Pour hâter la victoire décisive, l'emploi de moyens énergiques s'impose comme il s'imposait au temps de la Révolution. Elle sut les prendre.

La Convention Nationale sauva la France ! Il n'y a qu'à l'imiter. Est-ce que les hommes d'action manqueraient ? Les restrictions seront beaucoup moins fortes, le jour où l'on voudra sérieusement utiliser les innombrables ressources de notre héroïque patrie, où les organisateurs auront leur place dans les Commissions nanties des attributions voulues, pour régulariser le mouvement de la vie nationale.

Il n'y a pas de temps à perdre. On n'en a que trop perdu.

PIERRE ROUX.

PROPOS DE GUERRE

Saint-Eugène, martyr

Désormais les petits propriétaires ont leur martyr. Ils pourront célébrer sa fête le 2 juin, jour de la Saint-Eugène...

A 70 ans, Eugène Mazoyer n'avait pour tout revenu que le produit d'un immeuble sis à Evreux et valant 20.000 francs. Tous ses locataires étant mobilisés, il ne put encaisser aucun de ses loyers. Trop vieux pour travailler, ses économies disparues, il s'en alla réfugier dans une bicoque qu'il possédait dans la campagne.

Pour se chauffer, il brûla, à l'instar du sublime potier, ses quelques meubles et jusqu'au toit de sa pauvre demeure. Mais il perdit la raison et s'enfuit dans la campagne. Il y erra quelques jours, puis il mourut de froid, de faim, de misère. On a trouvé dans un champ son pauvre corps, déchiré par les ronces.

Quel Sophocle écrira cette tragédie locative ? Quel Euripide ou quel Racine immortalisera le trépas lamentable de ce martyr du Moratorium ?... Œdipe parricide et inceste, fuyant Thèbes, les yeux crevés, au bras de la douce Antigone, n'est pas plus émouvant que l'infortné Mazoyer dépossédé par une loi charitable et errant, aliéné, à travers la campagne normande pour s'en aller mourir comme un réprouvé au bord d'un champ.

Si quelque dramaturge eût imaginé une semblable histoire on eût crié à l'exagération ; peut-être même eût-il fait rire pour trop vouloir apitoyer. La vie, elle, n'a point de scrupules d'auteur. Un peu partout des propriétaires pâtissent sur les pierres improductives de leur maison. Elle prend toutes ces histoires plus ou moins sombres, plus ou moins pitoyables et elle les fond en une seule. Tous les propriétaires ruinés par le Moratoire, cette moderne Fatalité, elle les incarne dans ce vieillard maudit et, poussant son œuvre à l'extrême du tragique, elle le fait finir, vautour devenu agneau, comme les grands héros de la tragédie humaine.

ANDRE NEGIS

Les Avions anglais bombardent les Positions allemandes en Belgique

Londres, 20 Décembre.

Communiqué de l'Amirauté :

Nos avions ont ... les entrepôts d'Engel, le 18 à midi. Plusieurs bombes ont éclaté très près des hangars de l'aérodrome. Plusieurs coups directs ont été obtenus sur les entrepôts et voies de garage. Un appareil ennemi a été descendu en flammes et un autre est tombé désemparé. Tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Un Député cité à l'Ordre du Jour

Paris, 20 Décembre.

Le capitaine Dessein, député de Langres, vient d'être cité pour la seconde fois pour le motif suivant :

Officier plein de zèle et d'activité. Sur le front depuis le début de la campagne, a donné la mesure de son dévouement en accomplissant, dans les toutes premières lignes, des reconnaissances périlleuses.

L'Allemagne prépare une Offensive dans les Flandres

Amsterdam, 17 Décembre.
(Retardée en transmission).

On mande de la frontière au *Telegraaf* :

Les mouvements militaires intensifs dans les Flandres rappellent le mois d'octobre 1914.

Des troupes et tout leur matériel de guerre passent, constamment, du front oriental au front des Flandres, où de nombreuses maisons et usines sont évacuées pour les loger.

De nombreux hôpitaux ont été installés dans les villages de l'ouest des Flandres.

On a l'intuition que des événements de la plus grande importance sont imminents.

1.237e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 20 Décembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Activité moyenne de l'artillerie sans action d'infanterie.

LA GUERRE

Sur tout notre front duel d'artillerie

Un coup de main ennemi repoussé par les troupes portugaises

Paris, 20 Décembre.

Le *Temps* annonce que se conformant à la situation de fait, les ministres de Grande-Bretagne et de France se mirent en contact avec M. Sidonio Paes.

Cette reconnaissance de fait, à laquelle procédèrent également les ministres d'Italie et de Belgique, était indispensable pour préparer les voies à la reconnaissance formelle.

M. Sidonio Paes a saisi toutes les occasions qui lui ont été offertes pour affirmer la résolution du Portugal de poursuivre la guerre contre l'Allemagne.

La Situation militaire

Paris, 20 Décembre.

On nous communique la situation suivante sur les différents fronts à la date du 18 décembre :

Front franco-britannique. — Les Allemands comptent 154 divisions sur ce front. Ils continuent à renforcer en troupes, d'une part avec des éléments jeunes ou des détachements spécialisés prélevés sur le front oriental, d'autre part avec du matériel d'artillerie et d'aviation de même provenance. Néanmoins les Alliés conservent encore à tous égards une supériorité marquée sur ce front. Les Anglais ont arrêté la contre-offensive ennemie sous Cambrai.

Sur le front français, même régime d'actions d'artillerie, de coups de main et de reconnaissances où nos troupes excellent. Les secteurs de Haute-Alsace, Champagne et surtout Verdun sont les plus animés. Il semble que, après les nombreuses et efficaces offensives de cet été et de cet automne, les armées françaises et britanniques mettent à profit la période de froid et de neige pour prendre toutes dispositions, toutes mesures utiles en vue d'une phase nouvelle de la guerre. Les initiatives que l'ennemi croirait devoir prendre les trouveront prêtes, aussurées d'une résistance et d'une riposte victorieuses.

Front russo-roumain. — Les Allemands ont depuis de longues semaines effectué sur ce front les prélèvements de jeunes classes, de spécialistes et de matériel, aviation et art... rie lourde, que nous avons déjà sig... l'heure présente ces prélèvements ... cesser et il n'y a point d'indice qu'ils ... intacte, se... soudain. L'armée roumaine ... Si le front ... condée par la mission fr... armistice, le gou... roumain est compris ... pas participé aux né... vernement roumain ... traité de Brest-Litovsk. gociations, ni sig... qu'il y ait encore 113 di... Tout ceci ... 7... allemandes et 33 autrichien... vision... reste bulgare et turc, face à la Russie. Il y en avait d'ailleurs 24 de plus, soit 137 di... en septembre dernier.

Front italien. — Les forces ennemies ne paraissent pas avoir été accrues, elles sont toujours évaluées à 44 divisions autrichiennes environ, soutenues par 7 divisions allemandes. Il faut remarquer toutefois qu'à l'exemple des Allemands, les Autrichiens améliorent la qualité de leurs troupes sur le front italien en y remplaçant les hommes âgés au fatigués par des hommes plus jeunes et des spécialistes prélevés sur le front oriental. Ils renforcent leur matériel par le même procédé.

Nos alliés ont opposé une belle défense, ont infligé à l'ennemi des pertes sévères et ont maintenu l'ensemble de leur ligne de résistance. Le fait est important puisque l'ennemi attaquait le centre de l'armée italienne et en cas de percée eût contraint nos alliés à abandonner aussitôt la Piave jusqu'à la mer avec Venise et à se replier derrière l'Adige. Il n'est point impossible que cette ferme résistance des Italiens, les pertes subies, l'hiver très rigoureux dans ces régions montagneuses, ne décident l'ennemi à marquer un temps d'arrêt.

Front balkanique. — Il n'est pas survenu de changement appréciable sur ce front durant la dernière semaine.

Front d'Asie. — Ce front où la Turquie a massé ses forces, d'ailleurs bien fatiguées, ne présente par d'activité, sauf en Palestine en raison de l'avance anglaise.

Les Projets du Gouvernement contre la Propagande défaitiste

Paris, 20 Décembre.

M. Nail, garde des Sceaux, ministre de la Justice, vient d'être entendu par la Commission de la législation civile et criminelle de la Chambre, sur une proposition de loi de M. Jules Delahaye, qui demande que toute personne convaincue d'avoir tenu pendant la guerre, et depuis le mois d'août 1914, un propos pacifiste, soit livrée au Conseil de guerre et condamnée à la « peine de mort ».

M. Nail ne se rallie pas à la proposition de M. Delahaye, mais il déclare que l'idée émise par lui est juste et doit être retenue.

La loi du 5 août 1914, qui réprime les indiscrétions de presse et les propos alarmistes, est insuffisante. Elle a été heureusement élargie par la jurisprudence. Mais cette loi a été faite très vite, le 4 août 1914, « il faut la remettre au point ». Il faut nous montrer moins exigeants pour la détermination des conditions du délit.

La loi de 1914 exige la publicité des propos ou des écrits. Elle suit la règle tracée par la loi de 1881 sur la presse.

Il devient ainsi très difficile d'atteindre certaines conversations qui ne sont pas publiques, au sens juridique du mot, mais qui sont quand même dangereuses.

Il faudrait pouvoir réprimer la conversation privée, si elle se rattache à certaines campagnes que nous voulons prévenir ou arrêter.

D'autre part, la loi de 1914 veut que pour constituer un délit, le propos coupable porte sur un sujet militaire ou diplomatique, et qu'il soit de nature à renseigner l'ennemi et à nuire au moral du pays.

Il n'est pas toujours commode de réunir dans la poursuite toutes ces conditions impliquées par la loi.

La répression se trouve ainsi entravée.

Donc, la loi du 5 août 1914 doit être remise sur le chantier, pour être élargie et adaptée aux exigences du temps actuel.

Un texte nouveau est en préparation, et je compte très prochainement saisir la Chambre du projet de loi que nous élaborons.

Ce projet, a dit le ministre en terminant, ne comportera pas de peines excessives, comme la peine de mort inscrite dans la proposition de M. Delahaye ; nous nous contenterons du maximum de cinq ans de prison de la loi de 1914.

Mais la loi nouvelle permettra à la justice de réprimer facilement et sérieusement les campagnes de défaitisme ou de pacifisme.

Telles sont les intentions du gouvernement.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

Londres, 20 Décembre

L'état-major britannique a fait hier, à 21 h. 10, le communiqué suivant :

Un coup de main allemand a été rejeté cette nuit par nos ...aux, au sud-est de Guenappe. Des détachements ennemis ont attaqué ...ux de nos postes vers Avion ; ...de nos hommes ont disparu. ...tentatives infructueuses de ... la nuit dernière, vers Pass... l'ennemi... nous ... ...ver quatorze prisonniers et quatre mitrailleuses. Grande activité de l'artillerie allemande vers le bois de Ploegsteert et le bois du Polygone.

AVIATION. — Les escadrilles australiennes ont opéré avec succès, dans la journée du 17. Deux de leurs pilotes, attaqués au cours d'opérations de réglage par de nombreux éclaireurs ennemis ont réussi à battre un de ceux-ci dans nos lignes et à mettre les autres en fuite. Hier, la brume épaisse a, de nouveau réduit l'activité aérienne à la partie nord du front où de nombreuses opérations de réglage et de photographie ont été effectuées. Nos aviateurs ont jeté dans la journée plus de cent cinquante bombes sur les gares, voies de garage et tranchées ennemies et tiré un grand nombre de cartouches sur les tranchées et cantonnements. La lutte qui a été très vive tout le jour, dans cette partie du front, s'est terminée à notre avantage. Sept appareils allemands ont été abattus en combats aériens, un huitième a été détruit dans nos lignes par les tirs de nos canons spéciaux et un neuvième par nos feux d'infanterie. Trois autres aéroplanes ennemis ont été contraints d'atterrir, désemparés. Trois des nôtres ne sont pas rentrés. Hier, à la nuit, nos pilotes ont bombardé les aérodromes de Saint-Denis-Westrem, Roulers et Lichtervelde et les gares de Thourout, Ladeghem, Cambrai et Menin. Tous sont rentrés indemnes.

Communiqué Belge

Le Havre, 20 Décembre.

Au cours de la journée du 18 décembre, des actions d'artillerie de moyenne intensité se sont déroulées dans les régions de Dixmude et de Merckem. Furnes, les abords de la gare d'Adinkerke et la région de Duynhœkje ont été canonnés.

Le 19 décembre, l'activité de l'artillerie a été faible. Les environs d'Adinkerke et de Duynhœkje ont encore été bombardés.

Communiqué officiel portugais

Paris, 20 Décembre.

Communiqué portugais du 19 décembre :

Activité d'artillerie très vive et continue sur notre front. Au cours de la semaine, nous avons repoussé deux violentes attaques ennemies. Après quelques engagements de patrouilles, un officier et sept soldats sont restés en notre pouvoir.

Londres, 19 Décembre.

Le *Times* croit savoir que si Douglas Haig est en train d'effectuer des changements importants dans son état-major au grand quartier général britannique.

Cet état-major n'avait subi presqu'aucune modification depuis l'époque où sir Douglas Haig succéda au maréchal French.

Le *Times* fait ressortir l'importance pour le commandement en chef britannique du choix de ses subordonnés et déclare qu'en dépit de certaines rumeurs, il ne saurait être question d'aucun changement de commandement en chef.

La demande de poursuites contre M. Caillaux

La Chambre discutera demain le rapport Paisant

Paris, 20 Décembre.

Le rapport de M. Paisant est très court. Il tient en trois pages imprimées.

Ainsi que nous l'avons indiqué, le rapport s'abstient d'apprécier la valeur des accusations.

Il se borne à reprendre, en dehors de toute considération de personne, les présomptions contenues dans le réquisitoire du général Dubail et, dans ses conclusions, les déclare suffisantes pour justifier l'ouverture de l'information pour laquelle la levée de l'immunité parlementaire est demandée.

En ce qui concerne la question de juridiction, le rapporteur se borne à prendre acte des déclarations faites à la Commission par le président du Conseil en sa qualité de chef de la justice militaire.

LA JURIDICTION

La Commission, dans son procès-verbal, déclare que l'immunité parlementaire serait levée dans les termes visés par le dispositif du réquisitoire. Ce dispositif est ainsi conçu :

En conséquence, de l'ensemble des faits ci-dessus exposés, il résulte des présomptions suffisamment graves à la charge de M. Joseph Caillaux d'avoir, pendant la guerre actuelle, poursuivi la destruction de nos alliances en cours d'action militaire et ainsi secondé le progrès des armes de l'ennemi, crimes prévus, etc.

Or, le gouvernement a déclaré devant la Commission qu'au cas où seuls seraient retenus les faits d'intelligences avec l'ennemi relevant de tractations de M. Caillaux avec Bolo et Almereyda, le Conseil de guerre serait qualifié. Par contre, au cas où l'inculpation retenue serait celle de destruction de nos alliances, la Haute-Cour serait désignée. Enfin, au cas où les deux inculpations seraient relevées — et les faits relatifs au voyage de M. Caillaux en Italie sont considérés comme les plus importants du dossier — toutes les affaires seraient renvoyées devant la Haute-Cour.

Dans ce cas, tous les accusés, Bolo, Duval, Marion, Landau et autres, iraient également devant la plus haute juridiction.

La Chambre fixera aujourd'hui le jour — vraisemblablement samedi — où elle discutera les propositions de sa Commission.

LA MOTION DE M. GRUET

Au début de la séance de la Commission, M. Paul Gruet avait déposé une motion ainsi conçue :

Considérant que les retards successifs apportés au dépôt du rapport et à sa discussion en séance publique — discussion qui avait été primitivement envisagée pour la date d'aujourd'hui mardi 18 décembre — entretiennent dans le pays un état de malaise qu'il importe de faire cesser immédiatement :

La Commission invite son rapporteur à déposer ce jour même un texte aussi bref que le rapport Millerand de 1892 ; à le faire mettre en distribution demain mercredi, au besoin par envoi individuel à domicile, et à faire fixer à après-demain jeudi la discussion en séance publique.

M. Gruet, dès le premier moment, avait soutenu au sein de la Commission la thèse de la levée de l'immunité parlementaire et *sans condition*. Il demandait qu'elle eût lieu sans même entendre le gouvernement ni M. Caillaux.

On a vu, par le procès-verbal de la Commission, que celle-ci a écarté la nouvelle motion de M. Gruet.

Après la communication du procès-verbal, M. Gruet a fait la déclaration suivante :

Lors de la précédente réunion, je faisais partie de la majorité de neuf membres qui a voté le principe de la levée de l'immunité. Je me suis, cette fois, abstenu pour un motif diamétralement opposé à celui des trois autres abstentionnistes : j'ai estimé que le texte du rapport manquait de vigueur et de netteté.

M. VIOLETTE EXPLIQUE SON ABSTENTION

M. Maurice Viollette a donné, pour motiver son abstention au moment du vote de la Commission des onze, les raisons que voici :

Le réquisitoire n'est rédigé contre M. Caillaux que pour avoir poursuivi la destruction de nos alliances. Aux termes d'une jurisprudence constante, si l'instruction vient révéler des charges susceptibles d'entraîner une autre accusation, il faut revenir devant l'assemblée avec une nouvelle demande de levée de l'immunité parlementaire. C'est ainsi que dans l'affaire Humbert nous en sommes à la cinquième. Le rapport de M. Paisant

Feuilleton du *Petit Provençal* du 21 Décembre — 184 —

LE

Roman de Christiane

TROISIEME PARTIE

PÈRE ET FILS !

Car il sentait bien à présent que plus jamais il ne serait heureux.

... Que plus jamais... même dans l'étude... même dans la science... il ne trouverait l'oubli.

... Que ce serait toujours pour lui la solitude morale la plus affreusement pénible qu'il soit.

Alors que s'il l'eût voulu, pourtant, il avait le bonheur à portée de lui ?

Il n'avait qu'à taire cet affreux secret qu'il détenait... ce secret de la culpabilité de son père.

A mettre sa main dans celle de Claudette, qui offrait la sienne.

Mais non, il ne s'abaisserait pas à cette lâcheté... à cette lâcheté qu'il considérait comme un crime.

Un sanglot creva dans sa gorge.

Au même instant, il sentit qu'une main légère s'appuyait sur son épaule.

Il releva la tête, poussa un cri.

— Vous, mademoiselle !... Vous étiez là ?

Claudette, les yeux mouillés, se dressait devant lui. Sa silhouette élégante et souple se détachait sur le fond pourpre du couchant.

Et, d'une voix grave et douce pourtant :

— Oui... je suis là depuis un instant. Perdu dans vos pensées, vous n'avez pas entendu le bruit de mes pas.

— C'est vrai... je vous demande pardon.

Il se reprenait. Il s'était mis debout... il détournait la tête, voulant cacher ses larmes.

— Pourquoi pleurez-vous ? demanda-t-elle.

Et comme il ne répondait pas :

— Pierre, il y a dans votre vie... un secret qu'il faut me confier.

— Un secret... mademoiselle... Mais j'ignore ce que vous voulez dire.

— Non !... fit-elle en secouant tristement mais résolument la tête, non, vous ne l'ignorez pas.

Et comme il ne protestait plus :

— Quelqu'un vous a donc fait de la peine au Chalet bleu ?

— Je vous jure que non.

— Alors, quelle est la raison de ces larmes que vous versez ?... Il faut un chagrin très violent pour arracher à un homme un sanglot comme celui qui vient de s'échapper de vos lèvres, là, tout à l'heure. Autrefois, vous nous faisiez, à Marc et à moi, vos confidences... N'avez-vous donc plus confiance en moi ?... Pourquoi ne voulez-vous plus que je sois comme autrefois votre petite amie ?

Elle semblait n'avoir plus conscience des paroles qu'elles prononçait.

Comme poussée par une force à laquelle elle ne pouvait pas résister, elle avait saisi les mains de Pierre et elle les serrait doucement.

Et lui sentait sous la griserie de cette voix douce... dans la clarté tendre qui tombait des beaux yeux de Claudette, pareils à des étoiles mouillées, oui, il sentait un vertige s'emparer de lui.

Il était sous le charme du plus beau... du plus merveilleux des rêves.

Et ses mains frémissaient dans les mains de la jeune fille.

Une faiblesse s'emparait de lui, qui allait le mettre, s'il ne se reprenait pas brusquement, à la merci de celle-ci.

Il retira ses mains presque brutalement.

Et elle, des larmes plein la voix :

— Voilà bien la preuve que je vous ai, moi, causé du chagrin.

— Non... Vous vous trompez. Qu'aurais-je à vous reprocher ?

— Alors, pourquoi repoussez-vous désespérément ma sympathie... mon amitié ?

Parce que de cette sympathie... de cette amitié... je suis indigne.

— Indigne... vous... Allons donc ! Vous y répondiez autrefois pourtant. Est-ce ma faute si vos regards tendres ont fait naître en moi un sentiment que les années de séparation au lieu d'affaiblir ont au contraire avivé ?

C'était une déclaration très nette qu'elle formulait là dans son affolement, dans son angoisse.

Et lui, qui sentait de plus en plus le terrain se dérober sous lui, lui, qui, pour ne pas sombrer tout de suite dans une faiblesse qui serait sa perte... qui serait leur perte à tous les deux, devait répondre du tac au tac... lui... jetait déjà :

— Pardonnez-moi, mademoiselle, ce sentiment auquel je ne puis répondre, puisque mon cœur ne m'appartient plus... puisque je l'ai donné à une autre...

— Ah !

Elle avait fait un pas de recul.

D'un fin mouchoir de batiste qu'elle tenait entre ses doigts crispés, elle comprimait sa bouche pour y retenir les sanglots qui montaient.

Ses yeux, un instant, s'agrandirent démesurément. Ses prunelles étaient hagardes, les traits de son visage décomposés.

Et puis tout à coup elle eut un rire strident, un rire qui faisait mal à entendre, un rire à la suite duquel elle cria :

— C'est faux !... c'est faux !

— C'est vrai, Claudette.

— C'est faux... je vous dis. C'est un mensonge, un mensonge odieux que vous commettez là pour me torturer... pour me faire devenir folle. Si vous en aimiez une autre, vous me laisseriez vous regarder en face et vous n'auriez pas peur de mes yeux ; si vous en aimiez une autre, vous ne me contempleriez pas à la dérobée comme vous le faites dès que vous croyez que je ne puis plus vous voir ; si vous en aimiez une autre, vous ne viendriez pas, à la veille de votre départ, vous réfugier tout seul ici... où notre amour naquit... pour y pleurer, pour y sangloter.

Elle avait jeté tout cela d'une voix de défi, d'une voix d'attaque.

Et elle le voyait reculer à son tour.

— Mon Dieu... mon Dieu... murmurait-il.

— Oseriez-vous encore déclarer que vous ne m'aimez pas... que vous ne m'aimez plus ?

— Claudette... taisez-vous !

— Répondez... Pierre.

— Eh bien! puisque vous m'y contraignez... puisque vous avez fait tomber le masque que j'eusse voulu, au prix de ma vie, garder sur mon visage... oui, je vous aime...

Et comme elle poussait un cri, mais cette fois un cri de joie, un cri de bonheur éperdu :

— Je vous aime, mais, je vous en supplie, ayez pitié de moi... N'exigez pas autre chose que cet aveu. Demandez-moi ma vie si vous le voulez, mais ne me demandez pas cet amour qui m'appartient à moi seul et dont je ne puis disposer.

Le visage de la jeune fille, qui durant quelques secondes avait reflété la joie, se crispait de nouveau.

— Expliquezvous, car je ne vous comprends pas.

— Ma pensée est cependant très claire. Je vous aime... mais nous ne devons pas... nous ne pouvons pas être l'un à l'autre... Il y a entre nous un fossé que rien ne comblera jamais... Ne me demandez pas de vous révéler un secret qui ne m'appartient pas.

« Ne me demandez pas de faire abnégation de toute ma probité, de tout mon honneur.

De nouveau elle se dressait toute frémissante de passion et de douleur.

— Vous m'aimez... je vous aime... Et vous venez prétendre qu'il y a un obstacle à la réalisation de notre tendresse ?... C'est impossible... ou c'est insensé!... Cet obstacle, quel est-il ?... S'il est réel, franchissons-le bien vite... Rien n'existe devant la force de l'amour... obéissons à sa divine loi..

— C'est impossible... impossible.

Il s'était redressé... appuyé au pan du rocher qui se dressait à côté d'eux, il s'y meurtrissait les doigts.

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)

ne contredit pas cette thèse, mais, à mon sens, il n'appuie pas d'une façon suffisante sur cette vérité juridique, incontestable, et c'est pourquoi je me suis abstenu.

LA THESE DE M. LEON BERARD

Par contre, voici une déclaration de M. Léon Bérard, qui a voté l'adoption avec la majorité de la Commission :

J'ai adopté le rapport parce qu'il est conforme aux précédents et à la tradition du droit parlementaire et parce qu'en présence des affirmations et des dénégations qui s'opposent les unes aux autres, une instruction est nécessaire.

M. Ribeyre appuie M. Bérard en ces termes :

Il s'agissait pour la Commission d'éviter un procès de tendance ou de parti. Elle n'avait donc pas d'autre alternative que d'adopter les conclusions de M. Puisant.

Une déclaration de M. Clemenceau

Paris, 20 Décembre.

Un de nos confrères reproduit le passage suivant d'une réponse de M. Clemenceau à une interruption de M. Eugène Laurent, à la Commission des poursuites contre M. Caillaux :

M. Laurent vient de prononcer un mot qui ne me fait pas peur. Il a parlé de responsabilités. Je suis ici pour prendre mes responsabilités et si ce n'était ne me faisait pas un devoir d'abriter une responsabilité derrière la vôtre, je l'aurais prise tout seul. Je vous prie de considérer ma situation, pendant trois ans ; tous les jours j'ai critiqué la conduite de la guerre à travers tous les gouvernements. Je l'ai critiquée au point de vue de l'esprit qu'on faisait à nos populations en leur cachant une partie de la vérité et au point de vue des craintes dans lesquelles on le faisait vivre, alors que la guerre se prolongeait.

Je l'ai critiquée au point de vue de la conduite même des opérations militaires. Vous m'accorderez bien que je n'ai pas sollicité un portefeuille de M. Poincaré le jour où il m'a fait appeler. J'étais déshonoré si j'avais refusé de prendre le pouvoir.

Cependant, la situation était grave, peut-être plus grave que vous ne pensez, mon collègue. J'ai accepté pour faire tardivement ce qu'on n'avait pas fait antérieurement. J'essaye, voilà tout. J'essaye de conduire la guerre dans ces conditions qui vont nous préparer des mois très difficiles auxquels nous ferons face néanmoins et je m'efforce de maintenir l'excellent état moral des populations de l'arrière et de l'avant.

Vous avez dit que le public était avec moi. Ce n'est pas cela qui nous fait marcher et même je l'ai dit à la tribune. C'est ce qui me fait peur. Cela ne m'empêche pas de prendre mes responsabilités, il le faut.

Si, pendant trois ans, on n'a eu personne pour prendre des responsabilités graves, le fait est là : heureux ou malheureux. Je viens ici pour les prendre. Croyez-vous que ce soit un bon état d'esprit pour le public connaissant les choses vaguement, mais le sentant tout de même, de penser que pendant qu'ils se battent, il y a derrière eux des gens qui les trahissent. Tout, excepté cela.

Je pourrai vous citer des exemples à l'infini d'hommes que j'ai vu, que je ne connaissais pas, qui sortaient de leurs tranchées pour me dire des choses si violentes que je ne veux pas les répéter ici, il faut songer que l'état moral du soldat n'a jamais été meilleur dans les circonstances les plus graves et vous voulez lui enlever la certitude de savoir qu'il est défendu.

Je l'ai dit dans ma déclaration, il saura qu'il est défendu, mais on le défend, non par des discours, mais par des actes et le premier de tous, puisqu'il y a des lois et une justice : c'est de soumettre tous les citoyens, y compris les sénateurs et les députés à la justice et aux lois, voilà mon programme.

[illegible] entre plusieurs autres et qui dépasse singulièrement par sa portée le débat institué devant la Commission.

Un incident Ceccaldi-Briand

Paris, 20 Décembre.

Un incident s'est produit hier au Palais-Bourbon. A un moment donné dans les couloirs, M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, très entouré, fit une déclaration dont voici la substance :

On a prétendu qu'il existait au ministère des Affaires Etrangères un télégramme informant le gouvernement français que le gouvernement italien avait l'intention d'expulser M. Caillaux. Or, M. Briand a déclaré devant MM. Sembat, Viollette et d'autres députés, que M. Sonnino lui a affirmé qu'il n'avait songé ni à expulser M. Caillaux d'Italie, ni à pratiquer de perquisitions chez lui, aucun fait ne motivant pareille mesure.

Or, mis au courant de ce propos, M. Aristide Briand a aussitôt communiqué une note ainsi conçue :

Il est arrivé à plusieurs reprises qu'on a prêté à M. Aristide Briand, à propos de la demande en autorisation de poursuites contre MM. Caillaux et Loustalot, des paroles qui sont entièrement inexactes et contre lesquelles il proteste énergiquement.

Une résolution de la Ligue des Droits de l'Homme

Paris, 20 Décembre.

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme a voté une résolution dont voici les idées essentielles :

Le Comité Central a relevé avec regret, dans le réquisitoire du général Dubail un ensemble d'expressions qui [illegible] à la sérénité de la justice. Il regrette, notamment que les inculpés, quelque graves que soient les charges qui pèsent sur eux, y soient représentés comme des coupables avant qu'une juridiction de jugement les ait régulièrement condamnés.

Après avoir affirmé que « dans cette affaire comme dans toutes celles qui, depuis vingt ans, ont sollicité leur examen », les membres de la Ligue se garderont de toute passion, « qu'ils n'appliqueront leur esprit qu'à la découverte de la vérité, sans aucune prévention de haine ou de complaisance »,

Le Comité central « proteste d'avance contre toute espèce de secret de huis clos », il demande que toutes les dépositions devant la Commission des onze, que toutes les pièces du procès « soient soumises au jugement de l'opinion publique, qui dans une démocratie, est le plus haut pouvoir et le juge suprême. »

La Guerre sous-marine

Le mouvement des ports français

Paris, 20 Décembre.

Voici le relevé hebdomadaire des entrées dans les ports français, 981 ; sorties, 892.

Un navire français au-dessous de 1.600 tonnes a été coulé. Un navire a été attaqué vainement. Bateaux de pêche coulés, 0.

Le mouvement hebdomadaire des ports britanniques

Londres, 20 Décembre.

Entrées, 2.461 ; sorties, 2.499 ; pertes, quatorze au-dessus de 1.600 tonnes ; trois au-dessous.

Onze navires ont été attaqués sans succès.

Le mouvement hebdomadaire des ports italiens

Rome, 20 Décembre.

Le mouvement hebdomadaire des ports italiens :

Navires marchands : Entrées, 384 ; sorties, 333. Les pertes des navires italiens dans toutes les mers sont de deux voiliers au-dessus de cent tonnes et un au-dessous. Un vapeur endommagé par une mine a atteint le port.

Collision de deux sous-marins

Washington, 20 Décembre.

Le sous-marin F.4 a été éperonné et coulé par le sous-marin [illegible] par suite du brouillard. Il y a dix-neuf victimes.

Deux chalutiers anglais attaqués

Londres, 20 Décembre.

A la Chambre des Communes, répondant à une question, le sous-secrétaire de l'Amirauté annonce que deux chalutiers anglais ont été attaqués [illegible] du matin, le 12 décembre, au large de la Tyne : un des deux a été endommagé, l'autre a été coulé ; huit hommes ont été tués.

Deux autres vapeurs neutres ont été coulés en même temps.

L'échec des pirates

Londres, 20 Décembre.

A la Chambre des Communes, répondant à une question, le secrétaire parlementaire du contrôle de la navigation a dit : « L'adoption des convois a eu pour effet de diminuer considérablement nos pertes sur toutes les cargaisons des vaisseaux britanniques ou étrangers à destination du Royaume-Uni. Pendant les mois de septembre et d'octobre, trois pour cent ont été perdues, dont un pour cent consistait en denrées alimentaires. Pendant le mois de novembre, deux pour cent seulement de ces cargaisons ont été perdues, dont cinq dixièmes de denrées alimentaires. Aucune cargaison de blés à destination du Royaume-Uni n'a été perdue en novembre.

La Question de la Paix

L'Allemagne va faire de nouvelles propositions

Paris, 20 Décembre.

Les journaux publient une dépêche d'Amsterdam disant que la nouvelle que l'Allemagne ferait connaître à brève échéance ses conditions générales de paix parait avoir provoqué la plus vive sensation dans les milieux politiques de Berlin.

La dépêche ajoute : « On croit que la première de ces conditions sera une déclaration de désintéressement politique en ce qui concerne la Belgique. Il y aurait aussi un projet de dédommagement en échange de la restitution des colonies allemandes. On ne parle pas de la question de l'Alsace-Lorraine ».

Un télégramme de Berlin dit que c'est par l'entremise de la diplomatie neutre que l'Allemagne soumettra ces propositions à l'Angleterre, à la France, à l'Italie, aux Etats-Unis.

L'attitude de l'Autriche

Berne, 20 Décembre.

On mande de Vienne :

A la Chambre des députés, le président du Conseil, M. de Seidler, répondant à la demande du socialiste Adler qui réclamait la paix sans contribution ni annexion et que les empires centraux se servent de l'intermédiaire de la Russie pour arriver à une paix générale, M. de Seidler a répondu : Le gouvernement partira de ce principe qu'il a exposé déjà maintes fois que nous souhaitons de conclure avec la Russie une paix sans violence territoriale et économique, mais je ne suis pas en mesure de proposer pour toujours les mêmes buts de guerre désintéressés à ceux de nos ennemis qui persistent à vouloir la continuation de la guerre.

M. de Seidler a ajouté : Les intentions de la monarchie de conclure avec tous les ennemis une paix analogue à celle envisagée avec la Russie sont bien connues à l'étranger, et étant donné le court délai écoulé depuis les dernières déclarations du comte Czernin, il n'y a pas de raison à faire actuellement à nos ennemis de nouvelles propositions.

SUR LE FRONT ITALIEN

Communiqué officiel

Rome, 20 Décembre.

Le commandement suprême publie le communiqué officiel suivant :

[illegible] par une action sanglante qui a duré toute la journée, l'ennemi, faisant alterner des bombardements violents avec de fortes attaques d'infanterie, a tenté de pousser au Sud sa propre ligne à sa gauche seulement. Après avoir laissé une centaine de prisonniers entre nos mains, l'adversaire a réussi à obtenir et à conserver quelques avantages dans la zone du mont Asolone.

Sur la droite, au contraire, les efforts ennemis ont échoué. Des tentatives de passer la vieille Piave, entre Cagradenigo et Cavazuccherina, ont donné lieu à de vifs combats locaux auxquels ont concouru efficacement les batteries flottantes de la marine royale. Quelques prisonniers ont été capturés.

La propagande défaitiste

Rome, 20 Décembre.

Suivant les journaux, trois arrestations auraient été opérées à Reggio-d'Emilia, pour l'affaire des faux communiqués du commandement suprême.

Le Raid des Avions allemands sur l'Angleterre

Londres, 20 Décembre.

Le raid d'avions allemands effectué sur Londres hier soir s'est produit de bonne heure dans la soirée.

Le public fut averti de l'approche de l'ennemi vers 6 heures 45, et invité à s'abriter.

Le feu des canons de la défense commença vers 7 heures et continua avec une intensité variable pendant plus de deux heures.

Vers 10 heures, on donna le signal annonçant que tout danger avait disparu.

On ne connaît pas encore l'importance des dégâts causés par ce raid.

La défense a été très vive

Londres, 20 Décembre.

Au cours du raid aérien de l'avant-dernière nuit, plusieurs incendies ont éclaté. Les dégâts sont peu importants. Les bâtiments navals et militaires n'ont subi aucun dommage. Un assaillant touché par notre feu est tombé en mer, au large de la côte de Kent. Deux des trois hommes composant l'équipage ont été capturés par un chalutier armé. On suppose qu'un deuxième assaillant a été descendu dans la Manche, mais le fait n'est pas confirmé.

Un de nos pilotes a attaqué à une hauteur de 13.000 pieds un assaillant, alors que celui-ci allait lancer des bombes sur Londres. Un autre de nos pilotes a engagé le combat avec un avion ennemi au-dessus de Londres et un troisième aux environs de la capitale, à la hauteur de 11.000 pieds. Tous nos appareils sont rentrés indemnes. Un certain nombre de bombes ont été lancées sur les comtés de Kent et d'Essex. Le rapport sur le nombre des victimes et sur les dégâts n'est pas encore reçu.

La GUERRE NAVALE

Engagement dans la Mer du Nord

Six vapeurs anglais et un contre-torpilleur coulés

Paris, 20 Décembre.

Nous avons annoncé qu'un convoi de six navires marchands escortés par deux contre-torpilleurs anglais avait été attaqué dans la mer du Nord.

Voici dans quelles circonstances se produisit l'affaire. Le contre-torpilleur *Partridge* signala quatre contre-torpilleurs ennemis vers 11 h. 45 dans la matinée du 12 décembre, et peu après [illegible]. Le *Pellew* et le *Partridge* attaquèrent l'ennemi, tandis que le convoi s'éparpillait suivant les ordres reçus.

Quelques instants après, le *Pellew* remarquait que le *Partridge* était touché, puis une explosion se produisit sur ce dernier, qui coula. A peu près en même temps le *Pellew* était touché à la flottaison. Sa chambre des machines se remplit de fumée et les machines elles-mêmes s'immobilisèrent. Il est revenu en sûreté dans un port anglais.

L'ennemi alors [illegible] le convoi ; les six navires de commerce et les quatre chalutiers armés ont été coulés. Quatre-vingt-six Scandinaves dont deux femmes, et dix Anglais survivants ont été secourus par quatre contre-torpilleurs qui avaient été détachés à toute vitesse sur la scène de la lutte. D'autres survivants ont gagné la Norvège dans leurs embarcations.

L'équipage entier du chalutier *Lord-Alverstone* a été sauvé dans ses canots.

Les victimes, sur le *Pellew*, ont été d'un officier et trois hommes tués, deux hommes grièvement blessés. D'après une information allemande, trois officiers et 21 hommes du *Partridge*, onze hommes du chalutier *Livingstone*, un officier et quatorze hommes du chalutier *Tokio* ont été amenés à Kiel. Dix d'entre eux étaient blessés.

Les Socialistes français aux Socialistes russes

La paix séparée serait un désastre moral pour le socialisme international

Paris, 20 Décembre.

Le Groupe socialiste de la Chambre adresse aux socialistes de Russie l'appel suivant :

Camarades,

Il n'est pas besoin de vous rappeler par quelles paroles d'enthousiasme et d'espérance les socialistes de France ont salué, dès la première heure la Révolution russe.

Depuis la première heure aussi, devant notre Parlement comme dans tous nos congrès, nous n'avons pas cessé de souligner notre accord sur les formules générales de paix juste, rapide et durable adoptées par la Russie nouvelle.

Aujourd'hui c'est avec angoisse que nous avons vu quelques-uns des vôtres engager des pourparlers qui peuvent conduire à la paix séparée.

Une telle conclusion ne permettrait pas seulement aux Empires centraux de préparer ou d'escompter un triomphe militaire et de dicter finalement, au nom de la force, leurs conditions : elle servirait encore — elle sert déjà — les desseins de tous les ennemis de la démocratie et du socialisme dans le monde, en leur permettant d'invoquer la Révolution russe comme un exemple de désorganisation et de démoralisation.

Nous connaissons toute l'injuste rigueur de certains jugements contre la Révolution russe. Ceux qui les portent oublient que le vrai et direct responsable, c'est le régime tsariste qui a provoqué tant de colères dans l'âme des proscrits et de tous ceux qui luttaient sur la terre russe pour la liberté, qu'il a ainsi préparé des malentendus déplorables entre notre propre pays et votre démocratie pour le jour où elle naîtrait.

Les crimes qui rendaient si haïssable l'autocratie russe ont pu masquer que ce n'était pas seulement le jeu des alliances gouvernementales, mais la mutilation dont la France avait été la victime en 1871, qui avait jeté notre peuple dans les bras du tsarisme, ainsi que l'ont souvent reconnu les socialistes allemands eux-mêmes.

Ceux qui, sans tenir compte des terribles difficultés où vous vous débattez, s'efforcent de tourner hypocritement toutes leurs polémiques contre la démocratie et le socialisme oublient que le tsarisme a accumulé les causes de désorganisation et de défaite, que son imprévoyance a installé en permanence la famine, que sa pourriture allait jusqu'à la trahison vénale, et que de sa ruine seule la Russie pouvait renaître.

Nous, nous n'oublions pas. Même nous savons les reproches qui peuvent être faits à ceux qui, dans le passé, avaient mis notre politique dans le monde à la suite de la [illegible] du tsar et de certains mauvais conseillers. Nous n'oublions pas non plus les [illegible], qui, [illegible] de Moutet, [illegible] le voyage d'Albert Thomas [illegible] et Lafont, ont refusé [illegible] à Stockholm, [illegible] à la nécessité de laquelle nous croyons toujours.

Ils nous interdisaient ainsi d'entrer en contact plus intime avec vous, [illegible] nous-mêmes, tout en proclamant leurs responsabilités, de chercher avec vous les moyens d'obtenir de tous les gouvernants le respect du droit des peuples, le respect des traités, l'engagement de soumettre dorénavant tous les conflits possibles à la justice des nations. Ils en portent la responsabilité.

Mais que sont ces fautes auprès de ce qu'entraînerait une paix séparée ?

Comment les démocraties d'Occident, dont la démocratie russe n'a pas le droit de mépriser le long effort historique, même s'il n'est pas encore à son terme socialiste, comment la grande démocratie américaine, dont on ne peut nier la force idéaliste, comment ces nations ne seraient-elles pas conduites à se sentir menacées par la faiblesse et l'abandon de leur grande alliée septentrionale, comment ne seraient-elles pas obligées à se raidir pour un combat prolongé d'où elles ne veulent pas voir surgir l'hégémonie politique, militaire et économique de ceux qui ont déchaîné, au dernier moment, la catastrophe ?

Suivie par ses alliés, l'Allemagne s'est, jusqu'ici, refusée à faire connaître ses buts de guerre. Le prolétariat des empires centraux n'a pas conquis sa liberté politique. Ses sacrifices même ne lui ont pas encore valu la certitude du suffrage universel total ni d'un Parlement souverain et responsable. Ainsi les peuples des pays ennemis n'ont pas affirmé par des actes leur volonté anti-impérialiste ni leur adhésion au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au principe de la Société des nations qui est destinée à le garantir.

Il y a, dans la guerre, une terrible logique. Les Soviets l'ont senti, lorsque, affirmant leur volonté de paix générale, ils disaient : « Nous demandons à l'Allemagne de faire connaître ses buts de guerre, et aux socialistes allemands de faire comme nous-mêmes leur révolution. » Les Soviets n'ont obtenu ni l'une ni l'autre réponse.

Cependant, la paix ne peut être que juste. Elle ne peut être que durable. Elle ne sera l'une et l'autre que par la volonté démocratique des peuples.

Une paix séparée ne peut être cela. Conclue par la Révolution russe, elle permettrait de dire que le socialisme russe, reniant ses propres formules, renonçant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a compté pour rien le sort des petites nations violentées et piétinées.

Ce serait un désastre moral dont le socialisme international porterait partout le poids comme par un retentissement naturel.

Les socialistes russes n'assumeront pas cette responsabilité.

Par eux, la Russie remontera l'abîme où le tsarisme l'avait précipitée.

Mais pour cela l'effort suprême de tous les socialistes russes doit être rassemblé et uni. Les divisions, qui déjà se [illegible] avant la guerre, [illegible] pour son œuvre de réorganisation. De loin, nous, ses amis, nous avons souffert de sentir tant de divergences et de rivalités brutales. Celles-ci risquent de rendre possible le retour d'une réaction dont le monde entier souffrirait.

Mais, de plus, la Russie doit trouver au plus tôt le régime stable d'où surgira sa vie nouvelle. Sa Constituante, seule, peut le lui fournir. Elle seule fera cesser les luttes qui [illegible]. [illegible] Elle seule pourra dire qu'elle gouverne pour le peuple, par le peuple. [illegible] que la Russie est appelée à [illegible] dans le mouvement international [illegible].

En écartant la paix séparée, la Russie révolutionnaire maintiendra son honneur [illegible]

[illegible]

Et nous, socialistes français, qui trouvons dans la gravité des événements [illegible] la conscience de nos responsabilités [illegible]

Les socialistes français ne feront rien qui [illegible]

[illegible] parce qu'ils furent attaqués et qu'ils ne veulent obtenir de la paix rien que leur droit. Ainsi la revision des buts de guerre promise par nos gouvernements s'impose.

Aux gouvernements des Empires centraux, nos gouvernements doivent dire avec netteté ce qu'exigent à la fois la volonté de paix générale, qui est celle de tous les peuples, comme du peuple russe, et la réalisation de justice internationale qui seule peut empêcher la prolongation de la guerre.

Les sacrifices que les peuples alliés consentent encore, et sur lesquels s'appuie la sécurité de la Russie révolutionnaire en voie de réorganisation, peut-être en dépit des apparences, leur commandent cette exigence suprême, afin que les peuples des Empires centraux soient amenés eux aussi à reconnaître que la paix démocratique dans ses résultats, démocratique dans ses moyens, démocratique dans ses garanties, constitue seule le salut de l'humanité.

Le groupe socialiste au Parlement :

Albert THOMAS, ALDY, AUBRIOT, AURIOL, BARABANT, BARTHE, BASLY, BEDOUCE, BERNARD, BETOULLE, BLUM, BON, BOUISSON, BOUVERI, BRACKE, BRAS, BRENIER, BRETIN, BRIZON, BUISSET, CABROL, CACHIN, CADENAT, CADOT, CAMELLE, CLAUSSAT, COMPÈRE-MOREL, CONSTANS, DEGUISE, DEJEANTE, DOIZY, DUBLED, DUMOULIN, DUPRE, DURAS, FOURMENT, GIRAY, GONIAUX, GOUDE, GROUSSIER, GUESDE, HUBERT-ROUGER, JOBERT, LAFONT, DE LA PORTE, LAUCHE, LAURENT, LAVAL, LEBEY, LECOINTE, LEFEBVRE, LEVASSEUR, LISSAC, LOCQUIN, LONGUET, MANUS, MAUGER, MAYERAS, MELIN, MISTRAL, MORIN, MOUTET, NADI, NAVARRE, NECTOUX, PARVY, PHILBOIS, PONCET, POUZET, PRESSEMANE, ELLEN-PREVOST, REBOUL, RENAUDEL, RINGUIER, ROGNON, ROZIER, SABIN, SALEMBIER, SEMBAT, SIXTE-QUENIN, THIVRIER, VALETTE, VALIÈRE, VARENNE, VEBER, VIGNE, VOILIN, VOILLOT, WALTER.

Retenus dans les régions envahies :

DELORY, GHESQUIÈRE, INGHELS, RAGHEBOOM, SORRIAUX.

La Trahison russe

Les négociations de paix

Les délégués autrichiens

Bâle, 20 Décembre.

Le général Cosseries, commandant le XXIIIe corps, partira demain pour Brest-Litovsk, comme délégué du grand quartier autrichien. Il sera accompagné par plusieurs officiers d'état-major, notamment par le lieutenant-colonel Pokorny, le commandant von Horstenau et le capitaine de corvette Olaf Wulff.

Le général Cosseries avait suivi, comme délégué de l'état-major autrichien, la guerre russo-japonaise, du côté russe.

Les négociations de paix, avec les Austro-allemands

Zurich, 20 Décembre.

Le comte Hertling et M. von Kuhlmann ont quitté Berlin pour se rendre au grand quartier général afin de discuter avec Hindenburg et Ludendorff les propositions de paix que l'Allemagne soumettra au cours des négociations de Brest-Litovsk.

Le chancelier et le ministre des Affaires Etrangères rentreront à Berlin jeudi, le kaiser se trouve déjà au grand quartier général. — (*Radio*).

Les bases des négociations

Zurich, 20 Décembre.

Le correspondant berlinois de la *Neue Badische Landeszeitung* annonce que dès le retour du grand quartier général de Hertling et de Kuhlmann qui sont attendus à Berlin pour jeudi matin, une seconde réception des leaders parlementaires aura lieu au palais de la Chancellerie. Cette fois les socialistes in[dépendants] [illegible]. La [illegible] déclare à ce sujet que ces conversations auront pour but de fixer définitivement les bases sur lesquelles devront évoluer les négociations de paix avec la Russie.

Le *Lokal Anzeiger* écrit :

Nous laisserons aux Russes eux-mêmes le soin de décider par un plébiscite sur leur sort futur ; nous laisserons à la Courlande et à la Lithuanie et peut-être aussi à la Pologne la faculté de déclarer si elles veulent être rattachées aux empires centraux ou continuer à appartenir à la Russie.

Pétrograde, 20 Décembre.

Le comte Czernin et de Kuhlmann ont télégraphié qu'ils arriveront demain à Brest-Litovsk. Ils invitent M. Trotsky à se joindre à eux pour négocier la paix. Le comte Czernin dit que la question du siège des pourparlers pour la paix peut se discuter à Brest-Litovsk.

La Guerre civile

Londres, 20 Décembre.

L'agence Reuter reçoit de Pétrograde :

La guerre civile s'étend vers le Nord, le long du Volga, d'Astrakan jusqu'à Samara. Astrakan est aux mains des maximalistes. Hier, les cosaques étaient à vingt verstes de la ville. Les maximalistes sont armés de nombreuses mitrailleuses, mais presque dépourvus d'artillerie. Les cosaques sont armés de canons légers.

A Tsaritzine, ni cosaques ni maximalistes ne sont maîtres de la situation. Les deux partis sont battus par les partisans du moine Iliodore qui avancèrent vers eux en chantant : *Seigneur Dieu sauve ton peuple.*

Les cosaques d'Orenbourg, commandés par le général Doutoff, avancent sur Samara. La garnison maximaliste marchant à leur rencontre se dispersa et se cacha dans les maisons.

Selon les dernières nouvelles d'Odessa, les troupes ukrainiennes tiennent l'arsenal, la station téléphonique, télégraphique, le Théâtre Municipal, qui ont changé plusieurs fois de mains avant de rester définitivement en possession des Ukraniens.

Les maximalistes continuent à tenir le port. En réponse, le bombardement de la ville, par la flotte des ukraniens a commencé.

Le général Skalon ne s'est pas suicidé

Londres, 20 Décembre.

Le correspondant du *Morning Post* à Pétrograde affirme que le général Skalon n'était pas homme à se suicider, et il ajoute que sa mort tragique paraît devoir être attribuée à un crime.

Trotsky hué au Congrès des paysans

Pétrograde, 20 Décembre.

Le Congrès des paysans a hué hier Trotsky, lorsqu'il préconisa l'établissement de la guillotine. Trotsky quitta la salle avec les maximalistes qui protestaient en montrant le poing aux paysans.

La République de l'Ukraine

Londres, 20 Décembre.

L'agence Reuter reçoit de Pétrograde :

La République démocratique ukrainienne se compose des gouvernements suivants : Kiev, Podolie, Volhynie, Tchernigov, Poltava, Kharkoff, Ekaterinoslaw, Kherson, Tauride. La [illegible] comprendra ceux de Koursk, Voronège [illegible]

[illegible]

Le gouvernement maximaliste reconnaît la République de l'Ukraine

Pétrograde, 19 Décembre.

(*Retardée en transmission, source maximaliste.*)

[illegible]

[illegible] pourparlers avec la République russe concernant leurs relations réciproques, fédératives ou autres.

L'Amérique prévoit une attaque aérienne sur ses côtes

New-York, 20 Décembre.

Le vice-amiral Robert Peary, qui s'occupe du développement d'un grand programme aérien en Amérique, prévoit que des attaques aériennes allemandes contre les villes côtières américaines se produiront prochainement.

« Je ne dévoile aucun secret, a-t-il déclaré dans un récent discours, et je ne donne aucune information qui n'ait été déjà discutée quand je dis qu'un raid sera exécuté contre une ou plusieurs de nos villes côtières de l'Atlantique par les avions allemands et ce dans un avenir probablement proche. Si cet événement se réalise, il sera accueilli avec la même sensation que l'arrivée du U-53 à Newport. » — (*Radio*).

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 décembre

Paris, 20 Décembre.

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Grousseau, vice-président.

Les pensions militaires

La Chambre reprend, au deuxième paragraphe de l'article 5 (taux des pensions des caporaux et sous-officiers), la discussion du projet de loi sur les pensions militaires.

Après le rejet d'un amendement de M. Bérard, on adopte les trois derniers paragraphes de l'article 5 ainsi conçus :

« Le sergent, pour 75 % (il avait 1032 fr.), recevra 1080 fr. ; 80 % (1100), recevra 1180 fr. ; 85 % (1169) recevra 1280 fr. ; 90 % (1238), recevra 1380 fr. ; 95 % (1446 50), recevra 1580 fr. ; 100 % (1685), recevra 1780 francs.

Pour le sergent-major, l'augmentation sera de 85 fr., pour l'aspirant de 70 fr., pour l'adjudant, de 75 fr., pour l'adjudant-chef, 60 francs ».

L'ensemble de l'article est adopté.

On adopte également l'article 8 disant que les majorations pour enfants sont augmentées dans les mêmes proportions et suivant les mêmes principes que les taux d'invalidité. La majoration est portée de 100 francs à 150 francs.

On passe à l'article 9, déterminant les droits des veuves à la pension.

Les veuves des soldats ou marins morts de maladie n'avaient, d'après le projet primitif, qu'une pension du taux normal qui était de 463 francs, tandis que les veuves des soldats tués ou morts de blessures avaient 563 francs. Cette différence est supprimée : toutes les veuves des soldats toucheront 563 francs.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés avec une modification de forme présentée par M. Valière.

Après une discussion confuse sur le droit des veuves à réversibilité de la pension, les derniers paragraphes et l'ensemble de l'article 9 sont adoptés.

Est également adopté l'article 10 ainsi conçu :

« Toutes les blessures constatées et toutes les maladies contractées ou aggravées pendant la période où le militaire a été mobilisé sont réputées, sauf preuve contraire, provenir des fatigues, dangers ou accidents du service, si le militaire est mort dans le délai d'un an à partir du renvoi définitif dans ses foyers. En vue de réserver les droits éventuels de leurs ayants-cause, les militaires et marins qui ne se considéreront pas comme guéris devront faire constater chaque année, dans des conditions à fixer par décret en Conseil d'Etat, que les effets desdits événements ou maladies subsistent encore. »

On aborde l'article 12, stipulant le transfert des droits de la veuve sur la tête des enfants si la veuve se remarie. Sur la demande de M. Bonnevay, la Chambre supprime cet article.

Un article additionnel de M. Queuille est renvoyé à la Commission ainsi que l'article 13.

La discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 6 heures 50. Séance demain matin, à 9 heures 30.

Séance d'hier matin

Paris, 20 Décembre.

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. Monestier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de crédits provisoires pour le premier trimestre 1918.

Parlant dans la discussion générale, M. Emmanuel Brousse se plaint que de nombreuses critiques qu'il fit sur les gaspillages dans l'armée et dans le service de santé sont restées sans effet. Surtout il critique ce qu'il appelle une doctrine de l'irresponsabilité ainsi que le formalisme et le désordre régnant dans le service de santé. L'orateur est approuvé par plusieurs députés, notamment par MM. Boulanger et Simonnet qui demandent des sanctions.

M. Brousse déclare alors qu'il proposera au chapitre premier une réduction dix millions pour obliger le sous-secrétaire d'Etat à prendre ses responsabilités. Il est pour cela mandaté par la commission des économies.

M. Raoul Péret répond que le sous-secrétaire d'Etat du service de santé étant absent, le débat ne peut avoir aucune solution. La Commission du budget ne peut répondre.

M. Brousse continue son discours en critiquant la passation de marchés faits par le même service.

A ce moment, M. Godart, prévenu par la présidence de la Chambre, arrive au banc du gouvernement.

M. Brousse indique les quantités considérables de vivres et de pain qui sont jetées aux ordures.

M. Godart interrompt disant que des sanctions furent déjà prises contre ces gaspillages. Les enquêtes continuent.

M. Brousse s'élève encore contre le grand nombre de lits vacants dans la zone intérieure alors que l'hospitalisation de la plupart des blessés a lieu dans la zone des armées. Il s'appuie sur le rapport Bénazet pour établir que ces abus étaient connus des hauts chefs qui, cependant, ne prirent aucune mesure sérieuse. Il conclut en demandant une réduction de dix millions sur le budget du service de santé.

M. Justin Godart répond : On ne peut me reprocher, dit-il, de faire une prévision trop large pour hospitaliser tous les blessés et les malades. Tant mieux si ces prévisions ne sont pas atteintes dans la réalité. Ce fait heureux est dû particulièrement à la bonne gestion du service que l'on critique.

M. Godart affirme avoir toujours agi pour économiser les deniers de l'Etat. Depuis deux ans qu'il dirige le Service de Santé il s'employa à déréquisitionner les hôtels, les casinos et les villas. Il en libéra ainsi 503. Il ne reste actuellement que 173 immeubles encore réquisitionnés. Le ministre doit lutter pied à pied contre les prétentions excessives des propriétaires des immeubles. Il cite comme exemple l'hôpital Beausoleil, à Monte-Carlo, qui est la propriété de la Compagnie des wagons-lits, qui réclamait un million pour les réparations. Les experts évaluèrent ensuite les dégâts à 100.000 fr., puis à 180.000 fr. Peut-on faire des griefs au ministre de ne pas céder aux prétentions des propriétaires des immeubles ?

M. Godart déclare avoir déjà diminué le nombre des lits de 18.000, mais il ne peut aller au-dessous de 520.000, car il faut hospitaliser non seulement les soldats blessés mais aussi les malades.

M. Morin demande ensuite une collaboration plus étroite entre le Service de Santé et le haut commandement. Il doit conserver cependant son entière indépendance vis-à-vis des chefs militaires. [illegible] L'orateur déclare que le nombre des médecins répartis est trop grand ; il correspond à une armée de quinze millions d'hommes ; l'armée a donc trop de médecins, tandis que la population civile en a [illegible]

[illegible]

La séance est levée à [illegible] heures 50. Nouvelle séance à 3 heures.

Les Scandales de Paris

L'affaire Goldsoll

Paris, 20 Décembre.

Le capitaine Mangin-Bocquet a entendu la fille Yvonne [illegible], maîtresse de Goldsoll, avec lequel elle [illegible]

Charles Humbert poursuivi pour [illegible] de fonds

Paris, 20 Décembre.

Le procureur de la République a ordonné une information [illegible] préjudice de Lenoir contre M. Charles Humbert, le capitaine Ladoux et Leymarie.

M. Drioux est chargé de l'instruction.

Pierre Lenoir a été interrogé sur les entrevues successives de Berne avec Schoeller, le bailleur des dix millions.

Au Conseil de Guerre

Un soldat condamné à mort

Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre de la 15e région, siégeant au bas-fort Saint-Nicolas, sous la présidence de M. le colonel Mollard, a condamné à mort le soldat Chabrier Arthur, du 327e d'infanterie, originaire de Aubers (Nord).

Le 31 août dernier, celui-ci, revenant d'une permission du front passée à Nice, avait pris le train militaire qui devait se disloquer à Toulon. Dans cette ville, vers 8 heures du soir, le sous-lieutenant Renard, adjoint au commandant de la gare, accompagné des soldats et gendarmes de service, enjoignit à Chabrier de descendre du train pour prendre celui que l'on venait de former à destination de Marseille. Aussitôt Chabrier qui était quelque peu pris de boisson, le saisit par son veston et, l'ayant mordu au doigt, l'invectiva en termes orduriers. Conduit alors au poste de police, le forcené réitéra quelques instants plus tard ses menaces envers l'officier qu'il frappa ainsi que les gendarmes chargés de sa surveillance. Force resta cependant à la loi, car, ligoté cette fois, il fut placé en voiture cellulaire et dirigé sur la prison. En cours de route, il retourna sa colère contre le caporal qui l'accompagnait, en le menaçant et le frappant.

Chabrier, qui est un mauvais sujet et dont le casier judiciaire est émaillé de nombreuses condamnations encourues avant et pendant la guerre, était donc poursuivi pour outrages envers un supérieur pendant le service, voies de fait, rébellion, outrages et violences à agents de la force publique.

Le Conseil, en dépit de la plaidoirie de Me Pompei, qui a réclamé pour l'accusé des circonstances atténuantes, s'est rapporté aux conclusions du commissaire du gouvernement, M. le lieutenant Coudré, tendant à l'application de la loi et a condamné Chabrier à la peine de mort.

A cette même audience a comparu le soldat P..., M..., du 8e d'artillerie de montagne.

Le 5 septembre, P... venu en permission, rencontra sa femme au boulevard des Dames. Comme il vivait séparé d'elle et qu'on lui avait caché son enfant, il voulut avoir une explication. Furieux du refus qu'elle lui opposa, il sortit un revolver non chargé et lui en fit peur.

Le Conseil retenant le port d'arme prohibée, l'a condamné à 15 jours de prison avec sursis sur la défense de Me Pompei.

Les jugements suivants ont été également rendus :

C... L..., prévenu civil, vol de vin au préjudice de la Compagnie Sud-France, à Hyères, 15 jours de prison avec sursis; défenseur Me Sourd.

F... D..., du 8e d'artillerie de montagne; A... L..., de la 15e section C. O. A.; S... D..., du 7e tirailleurs algériens, inculpés de désertion, sont condamnés à des peines variant de un an de prison à trois ans de travaux publics.

Le caporal A... A..., du 55e d'infanterie, étant au dépôt de Pont-Saint-Esprit, déroba des lettres contenant de l'argent à des soldats de son escouade. Le Conseil tenant compte de sa brillante conduite au front où il a été deux fois cité, et de l'éloquente et judicieuse défense de Me Marguerite Isnard, lui a infligé un an de prison avec bénéfice de la loi de sursis.

Poursuivi pour vol, L... L..., du 8e colonial, s'était en réalité emparé des jambières d'un de ses camarades pour sortir en ville. Mais, pris de boisson, il les oublia à un endroit qu'il ne put indiquer.

Adroitement défendu par Me Marguerite Isnard, choisie au dernier moment, L... a été acquitté à l'unanimité.

Commissaire du gouvernement, M. le lieutenant Coudré ; greffier, M. Malavialle ; huissier, sergent Pasqualini. — A. D.

Les Accaparements d'Aix

On nous écrit d'Aix :

Les perquisitions continuent et amènent des découvertes. Chez un courtier en amandes, M..., on a trouvé 1.537 kilos de haricots et 1.020 kilos de pois chiches. Ces denrées ont été saisies, pesées devant M... et laissées dans son magasin au milieu des sacs d'amandes.

Des informations nouvelles suivent leur cours et il y aura encore d'autres commerçants qui seront mêlés dans ces affaires d'accaparement.

Le parti socialiste S. F. I. O. (section d'Aix) dans sa dernière séance extraordinaire, après avoir étudié la question du ravitaillement et le renchérissement de la vie chère, félicite le Parquet et les autorités qui ont su mettre à jour les intrigues de certains mercantis qui ont édifié des fortunes au détriment de la classe laborieuse.

Les sauf-conduits pour le Var et les Alpes-Maritimes

Paris, 20 Décembre.

Dorénavant toute personne se rendant, par chemin de fer, dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes, devra être munie d'un sauf-conduit.

LA SOIREE

En Douce ! à l'Alcazar

MM. Altery et Labite triomphèrent, hier soir, bellement, avec leur revue *En Douce !* une revue mâle, verveuse, ayant la tendance heureuse d'éviter le déjà vu. A cette excellente revue, la direction de l'Alcazar Léon Roux a donné un cadre somptueux et l'on s'est émerveillé aux richesses et au faste déployés, par exemple, au tableau : *Marquise aux étoiles* et *Au pays de Phébé*. Mais, direz-vous, une revue n'a de valeur vraiment que si les scènes amusantes abondent et si les interprètes ont du talent et de la fantaisie. Les scènes amusantes et typiques de *En Douce !* sont légion : *Les cris des rues; l'inénarrable Jean Tour; Le petit ramoneur; Le marchand de châtaignes; Mélisse; La jolie postière et Le laveur de devantures*, etc. Les interprètes de *En Douce !* faut-il dire qu'ils sont parfaits, pleins d'entrain, tous charmeurs en leur genre divers ? Ils ont nom : Mme Darbon-Nodart, Raimu, Jean Flor, Orinda, Henry Malavil, Andrette Vanna, Mourlès-Tesky, Mmes Chabory, Mareil, etc. Auteurs et artistes de *En Douce !* amusent et intéressent : c'est le secret du succès persistant.

La Taxe de Guerre et les Mobilisés

Paris, 20 Décembre.

M. Sixte-Quenin, député d'Arles, a reçu la lettre suivante :

Mon cher Collègue,

Vous avez bien voulu me faire connaître que, d'après des renseignements personnels, la taxe de guerre instituée par l'article [illegible] de la loi du [illegible] aux hommes des classes 1887, 1888 et 1889.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements fournis par l'administration de la guerre, que cette perception ne peut se justifier à raison d'une disposition du 14 février 1917 [illegible]

[illegible]

COMMUNICATIONS

Médaillés [illegible] *et décorés de guerre.* — Dimanche [illegible] à 9 h. 30 du matin, assemblée générale statutaire, 30 b, boulevard Chave, [illegible] rue de Bruys. Situation financière. Conseil d'administration.

[illegible] — Ce soir, à 8 h. 30, Conseil [illegible]

Menuisiers, charpentiers, [illegible] — [illegible] Bourse du Travail [illegible]

Union des Chambres syndicales ouvrières. — [illegible]

[illegible]

Les Difficultés économiques

Un vœu du Conseil d'arrondissement

Réuni hier soir hors session pour examiner la question de la vie chère, le Conseil d'arrondissement de Marseille a adopté le vœu suivant :

La crise économique que nous subissons a soulevé de tous côtés de légitimes protestations. Le Conseil d'arrondissement de Marseille, réuni hors session, proteste de la façon la plus énergique contre les augmentations souvent injustifiées des prix des produits de première nécessité, notamment du lait, du vin, du charbon, de l'huile, du savon, des légumes secs, etc. Considérant que cet état de choses résulte des accaparements, invite les pouvoirs publics à procéder à des réquisitions et à sévir avec la dernière rigueur contre les spéculateurs ou accapareurs.

Le Conseil d'arrondissement de Marseille estime que le moyen le plus efficace pour enrayer cette hausse du coût de la vie est la réquisition totale des denrées et matières de première nécessité et leur répartition aux détaillants, sous le contrôle de Commissions départementale et communale.

Le Pain

Les restrictions imposées par les circonstances sur la consommation du pain, font un devoir aux boulangers, à défaut de cartes de pain, de seconder les efforts du service du ravitaillement en s'attachant à obtenir volontairement de leur clientèle les réductions ramenant les livraisons journalières de pain aux quantités nécessaires à une alimentation strictement suffisante.

C'est ainsi qu'il semble possible de réduire les demandes habituelles des clients, dans les proportions suivantes :

Une famille recevant journellement 3 k., recevra 2 k. 250 ; une famille recevant 2 k. 500 recevra 2 kilos ; une famille recevant 2 kilos, recevra 1 k. 600 ; une famille recevant 1 k. 500, recevra 1 k. 200 ; une famille recevant 1 kilo, recevra 800 grammes.

Pour faire produire à ces réductions toute l'économie attendue, il faut y ajouter pour les boulangers l'obligation de ne vendre du pain qu'aux personnes se fournissant journellement chez eux. Les ventes casuelles aux personnes de passage, ne devront être consenties que lorsqu'elles paraîtront justifiées.

En observant ces indications, les boulangers pourront satisfaire aux besoins réels de leur clientèle avec les quantités de farine, réduites dans les mêmes proportions, qui leur seront délivrées dorénavant par le ravitaillement départemental.

La situation de nos ressources, réalisées ou attendues, exige, nous l'avons dit, que la population n'attende pas les restrictions qui pourront lui être imposées. Elle doit faire effort pour se rationner elle-même. Des restrictions aussi grandes que possible s'imposent à la conscience de quiconque veut, loin du front, s'associer au moins sous cette forme, encore bien humble, aux sacrifices de nos soldats pour la Patrie.

Le Lait

L'administration préfectorale rappelle qu'aux termes de l'arrêté du 28 septembre dernier, la consommation du lait et de la crème pure ou mélangée avec une préparation quelconque, telle que thé, café ou cacao, est interdite à partir de 9 heures du matin dans tous les cafés, brasseries, bars, restaurants, maisons de thé, débits de boissons ou autres établissements similaires.

Il est fait exception seulement pour les buffets de chemins de fer.

Les infractions à cet arrêté exposent les délinquants aux sanctions pénales prévues par la loi.

L'Energie électrique

En raison du froid qui sévit dans les régions montagneuses et de diverses avaries survenues sans que les pluies trop localisées aient procuré des compensations appréciables, le déficit d'énergie électrique n'a fait que s'accroître et il est nécessaire d'opérer des restrictions plus sévères [illegible].

Tous les repos hebdomadaires de la semaine sont momentanément supprimés et remplacés par le repos du dimanche pour tous les consommateurs. Les différents groupes d'industriels s'arrêteront aux jours désignés ci-dessous en sus de l'arrêt du dimanche.

Samedi 22 : groupes 6, 12, 11.
Lundi 24 : groupes 1, 7, 10.
Mardi 25 : groupes [illegible].
Mercredi 26 : groupes 3, 9, [illegible].
Jeudi 27 : groupes 4, 10, 2.
Vendredi 28 : groupes 5, 11, 6.
Samedi 29 : groupes 5, 12, 8.

Il a été constaté qu'un certain nombre d'industriels, non munis d'autorisation, ne se conforment pas aux prescriptions édictées et, en contribuant à maintenir la consommation d'énergie à un taux exagéré et inutile, obligent les Compagnies productrices à des coupures par secteurs entiers sans préavis dont l'effet est extrêmement préjudiciable.

Il est inadmissible que des industriels, prétextant des imperfections d'un système qu'ils n'ont même pas expérimenté, continuent à paralyser les efforts qui sont faits et à léser les intérêts de toute une région.

Des sanctions sont donc envisagées, dont la moindre sera la privation de courant pendant plusieurs semaines avec publication de la pénalité appliquée.

Si, au lieu d'envoyer d'innombrables demandes de dérogations, chacun observait immédiatement les restrictions prévues, celles-ci deviendraient rapidement moins gênantes et moins sévères.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms :

De M. Clément Deluy, soldat au 210e d'infanterie, tué à l'ennemi.

De M. Paul Bonansea, tué à l'ennemi à l'âge de 20 ans.

De M. Jules-Marie Muscadel, de Raphèles, soldat au 1er colonial, tué à l'ennemi le 23 octobre 1917.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 18 novembre au 17 décembre, aura lieu le samedi 22 courant, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la Ville, suivant les indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 2.201 à 2.400 du 3e canton.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera du numéro 7.001 à 7.500 du 6e canton.

La perception de la rue de la Darse, 22, paiera du numéro 3.201 à 5.000 [illegible].

La perception du boulevard des Dames, 63, paiera du numéro 2.251 à 4.500, des 3e et 4e cantons.

[illegible]

Les majorations ne sont plus dues aux allocataires dont les enfants ont atteint leur seizième année, ou sont décédés.

Les Blessés au travail

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An [illegible]

[illegible] pués et des aveugles. C'est déjà leur apporter un encouragement que de visiter leurs travaux. Mais on remplira un véritable devoir de solidarité en leur réservant une part dans les achats qu'on ne peut manquer de faire pendant la période des fêtes.

Notules Marseillaises

Bibliothèque municipale

Un communiqué, que nous insérions hier, informait la population que la Bibliothèque municipale serait fermée du samedi 22 décembre au jeudi 3 janvier. C'est exactement la durée des congés accordés aux écoles communales.

La Bibliothèque municipale paraît se considérer comme destinée uniquement aux jeunes élèves. Elle prend de grandes vacances en août et septembre, des congés au jour de l'an et à Pâques. Or, ce sont précisément à ces époques que la Bibliothèque pourrait être fréquentée par ceux qui ont des recherches à faire : professeurs, instituteurs. Car enfin, la Bibliothèque n'est pas faite pour aider les élèves à préparer leurs études. L'importance des volumes qui y sont contenus, la destine aux maîtres qui veulent poursuivre des recherches sur des points précis. Les maîtres disposent de loisirs au moment même où la Bibliothèque ferme !

L'Administration est restée sourde aux requêtes qui lui ont été maintes fois présentées dans ce sens. Nous nous risquons à lui demander les raisons de ces congés fréquents et à la prier de ne pas détourner une œuvre utile de sa vraie destination.

Chronique Locale

La Température

Ciel nuageux, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait, à 7 heures du matin 12°2, à 1 heure de l'après-midi 14°8 et à 7 heures du soir 13°8. Minimum 11°5, maximum 16°2. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 760 m/m 1, 758 m/m 1 et 755 m/m 2. **Un vent assez fort d'Est-Nord-Est a régné toute la journée.**

Le gouvernement de Grèce vient de nommer officier de l'Ordre du Sauveur, M. Borelli, le distingué commissaire spécial, auquel nous adressons nos sincères félicitations.

Le marché aux bestiaux se tiendra le jeudi, 27 décembre, au lieu du mercredi 26, aux mêmes heures que d'habitude.

Il a été célébré, avant-hier, dans l'intimité, le mariage de Mlle Adrienne Vinay avec M. Deis, substitut du procureur de la République à Epernay (Marne), lieutenant au 141e d'infanterie, attaché à l'état-major de la 15e région.

La gracieuse mariée est la sœur de notre charmante et sympathique cantatrice marseillaise, Mlle Fély Dereyne. Ses témoins étaient le général Drude, ancien commandant de la 15e région, et M. Deleuil, président de Chambre à la Cour d'appel d'Aix, et ceux de M. Deis : M. Gougne, juge d'instruction à Marseille, et M. Carlavan.

Nous adressons aux jeunes et sympathiques époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Vente d'alouettes. — Un lot important d'alouettes et de grosses calendres sera vendu à Marseille aujourd'hui et les jours suivants s'il y a lieu.

Par décision préfectorale, les prix de vente au détail qui ne pourront être dépassés, sont fixés comme suit : alouettes, 3 fr. 50 la douzaine ; calendres, 5 fr. 50 la douzaine.

Faculté des Lettres d'Aix. — Les cours publics de la Faculté des Lettres seront suspendus, à Aix et à Marseille, pendant les semaines de Noël et du Nouvel An.

Académie de Marseille. — Dans la séance que l'Académie a tenu hier, M. J. Silbert, directeur, a rendu hommage à la mémoire de M. Horace Bertin et levé la séance en signe de deuil. M. le comte de Gérin-Ricard a donné ensuite lecture de son discours de réception. L'Académie a reçu en hommage : 1° *La Correspondance de J.-A. Peyssonnel*, par M. A. Pampal ; 2° *Notices biographiques sur Gaston Vasseur et le docteur Heckel*, par M. [illegible].

Cour d'assises d'Aix. — Dans son audience d'hier, la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône a eu à statuer sur une affaire de faux et usage de faux, au sujet de laquelle étaient inculpés les époux X...

Après débats, réquisitoire de M. le substitut Cénac et plaidoirie de Me Pollak, X... est acquitté. Sa femme est condamnée à un an d'emprisonnement et 200 francs d'amende.

A la suite d'un concours qui a eu lieu à la Préfecture, MM. Frigosini, Bolo, [illegible], Magaud, [illegible], brigadiers des gardiens de la paix ; Vergès et Mouge, secrétaires de police, ont été déclarés admissibles au grade d'officier de paix. Nos félicitations.

Accapareurs et spéculateurs. — Les débats des affaires d'accaparement Hanania, Tapounis, Sarkis ont été clôturés hier, après les plaidoiries de Mes Jourdan et David.

L'affaire a été mise en délibéré.

L'Expropriation des quartiers de la Bourse. — Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de derrière la Bourse, sous la présidence de M. Vidal, magistrat directeur, a statué sur la demande d'indemnité formée par Mme Paul Fournier et Mme Pierre Rostand, propriétaires de l'immeuble sis Grand'Rue, 3, qui demandaient, par l'organe de Me Talon, la somme de 60.000 fr. pour ledit immeuble. La Ville offrait 40.585 francs ; le jury a accordé 45.000 francs.

M. Puig, principal locataire, qui demandait 70.000 francs, a obtenu, après plaidoirie de Me Brion, 23.000 francs ; la Ville offrait 1.400 francs.

Les intérêts de la Ville étaient défendus par Me Ch. Blanc.

Important cambriolage. — Mme Punella, demeurant 23, rue des Dominicaines, avait loué une des chambres de son appartement à un jeune homme, Victor Rebab, 23 ans, portant la Médaille militaire et la Croix de guerre, et qui est recherché pour désertion. Hier matin, vers 9 heures, Mme Punella alla en course et Rebab profita de cette absence pour cambrioler les meubles de sa propriétaire. Celle-ci revint à 11 heures et constata que tous les bijoux, bagues, montres, sautoirs, bracelets avaient disparu ainsi qu'une somme de 300 francs en billets de banque. Elle soupçonna immédiatement Rebab qui n'était pas chez lui et qu'on ne retrouva point. La Sûreté a été prévenue.

La fin d'une fugue. — La police arrêtait, l'autre nuit, [illegible]

Ce soir, notre Gymnase refusera du monde, car *La Folle Nuit* sera merveilleusement interprétée par les artistes hors pair, dont voici les noms : Mlles Léonie Richard et Betty de Baffis ; MM. Darcos et Grollier, et Mlle Jane Ferry. Ce spectacle de gala commencera à 8 heures et demie par *Gontran est knockout*.

Etrange blessé. — Le nommé Bihard Jaget, 21 ans, du 2e bataillon d'Afrique, se présentait, l'autre nuit, à la Permanence, blessé d'un coup de revolver au bras droit. Il déclara que, dans une rue voisine de la rue de la République, deux inconnus tirèrent sur lui, vers 10 h. 30, plusieurs coups de revolver. Il n'a pu donner le signalement de ses meurtriers. Il a été conduit à l'Hôpital militaire.

Aux Concerts Classiques. — La séance de dimanche prochain nous réserve de pures émotions. Magdeleine Brard, cette prestigieuse pianiste de 14 ans, prodigieuse pour la musicalité incomparable de son jeu, son mécanisme formidable et son profond instinct musical, s'y fera entendre dans un programme choisi.

Quand à Mlle Brunlet, de l'Opéra, il est superflu de dire que son programme classique la fera connaître et applaudir sous un jour aussi nouveau que brillant.

Location 4, rue Montgrand. Téléphone 1700.

D'où vient le sucre ? — Des agents arrêtaient, avant-hier matin, boulevard de Plombières, trois individus qu'ils trouvèrent porteurs de plusieurs kilos de sucre dont ils refusèrent d'indiquer la provenance. Ce sont les nommés Cheik Mohamed, 21 ans et Zitourné Larez-Barka, 21 ans, habitant chemin du Rouet, 103, et Areski Si Belkacem, 18 ans, rue des Economies, 2. Tous trois ont été écroués.

Heurté par un camion auto. — Route d'Aix, avant-hier soir, vers 7 heures, le journalier Ferra Mohamed, 25 ans, demeurant boulevard Cas, 23, était renversé par l'auto-camion 10.329, dont le chauffeur fit donner des soins au blessé à la pharmacie Fournerie, puis le transporta à son domicile. L'état de Ferra Mohamed est assez grave.

Les habitués du Modern Cinéma peuvent entendre à chaque séance une valse nouvelle *Coquette* excellement jouée par l'orchestre sous la direction du chef réputé M. Stero. *Coquette* est la dernière production de notre bon confrère J.-B. Fabrega, dont les nouveautés musicales obtiennent toujours un vif succès.

Tel père, tel fils. — Avisé que de nombreux vols étaient journellement commis au préjudice de la Compagnie P.-L.-M., M. Potentier chargea la brigade Faraut d'effectuer des recherches. Elles ne tardèrent pas à donner d'heureux résultats qui amenèrent l'arrestation de deux voleurs, en même temps que la découverte d'une grande quantité de marchandises. **C'étaient le père et le fils Sanchez, épiciers au boulevard Grawitz, à Saint-André, qui, par des moyens que l'on connaîtra avant peu, avaient détourné à la Compagnie P.-L.-M. des marchandises au préjudice de l'Intendance militaire. Les deux épiciers ont été écroués sous mandat de dépôt.**

Les vols sur les quais. — Deux gardiens de service au bassin de remisage virent, hier matin, les nommés Auguste Gaubert, employé à la gare, et Lucien Dédal qui emportaient, sur un charreton, huit bidons contenant chacun 18 litres d'alcool. Interrogés sur la provenance de cette marchandise, Gaubert et Dédal tentèrent de s'enfuir. Ils ont été arrêtés et écroués à la disposition du Parquet.

Obsèques civiles. — Les socialistes libres penseurs sont invités aux obsèques civiles du citoyen Legoff Etienne, qui auront lieu aujourd'hui, à 2 heures, à l'asile Sainte-Marguerite. Prendre le tramway du Cabot ou du Redon.

Les vols. — Dans la nuit du 18 au 19, par escalade et effraction, des malandrins se sont introduits dans un chalet de la propriété Piazza, route du Cavaou, et s'y sont emparés de divers objets évalués à 1.000 francs.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Caisse d'Epargne.* — Administrateur de service : dimanche, 23 décembre, M. Remuzat, négociant.

N. B. — La succursale sera fermée au public, du 24 décembre au 31 décembre, afin de permettre d'arrêter les écritures de fin d'année.

AIX. — *Une conférence.* — Une femme de talent et de cœur, notre distinguée compatriote Mme Mouchard-Clapier, membre de l'Académie de Vaucluse, a fait l'autre soir à l'école Saint-Eloi, devant la colonie serbe, une conférence dont le succès a été très vif. Avec une âme de patriote et de poète, elle a parlé de la Serbie martyre, de ce peuple que les malheurs ont grandi, qui sait souffrir et espérer.

Trouvé mort. — Un nommé Larmande Jean-Rosières, né à Marsillargues (Hérault) en 1868, a été trouvé mort dans un bastidon, à Puyricard. La mort est due à la misère physiologique.

Le Prix de la Viande

Voici les prix de vente au détail des viandes débitées dans les boucheries départementales, à partir d'aujourd'hui vendredi :

Bœuf : Bas morceaux, le kilo, 2 fr. 50; bavette et chapelet, 3 fr. 10; tranche coupée, 3 fr. 30; gallinette, 4 fr. 30; poupe ordinaire, 3 fr. 60; entrecôte, 4 fr. 60; culotte sans os, 4 fr. 50; bifteck ordinaire, 4 fr. 50; bifteck du cœur, 5 fr. 20; aloyau, 5 fr. 20; filet entier, 5 fr. 20; filet détail, 6 fr.

Mouton : Bas morceaux, le kilo, 2 fr. 30; épaule entière, 3 fr. 20; épaule détail, 3 fr. 70; côtelettes, 4 fr. 70; gigot entier, 3 fr. 90; gigot en tranches, 4 fr. 50.

Veau : Bas morceaux, le kilo, 3 fr. 60; épaule avec os, 4 fr. 50; côtelettes, 4 fr. 50; rognonade et cœur, 5 fr.; veau sans os, 5 fr. 20; émincés, 5 fr. 50.

Agneau : Bas morceaux, le kilo, 3 fr. 70; épaule, 4 fr. 40; gigot et rognonade, 4 fr. 90; côtelettes, 5 fr. 40; fressure, 3 fr. 70.

Ces prix s'entendent pour viande de première qualité.

A l'Opéra municipal

Le « Barbier de Séville » avec le ténor Lewis Rousseau

A en juger par les affiches, il semblait que l'intérêt de la représentation d'hier devait résider tout entier dans l'audition du ténor anglais Lewis Rousseau, de l'Opéra de New-York qui se produisait pour la première fois à Marseille dans le rôle d'Almaviva. [illegible] ce ténor dont la voix souple et bien conduite ne manque pas de charme, ne fut pas seul à retenir l'attention du public. Dans cette soirée [illegible] Berthe César, délicieuse Rosine et M. [illegible], Figaro incomparable, le succès revint sans conteste à M. de la Taste, qui [illegible] pour la première fois à Marseille, dans le rôle de Basile. Il sut trouver dans ce rôle, qu'il joua et chanta d'une façon très personnelle, des effets comiques si inattendus, qu'il eut le don de mettre toute la salle dans une extraordinaire gaîté. Après le [illegible], des rappels sans nombre vinrent lui témoigner combien le public avait goûté son interprétation qui, sans connaître une charge trop excessive, atteignait cependant au summum du genre comique. Marquons cette soirée d'une pierre blanche. — [illegible]

Les Passeports pour la Suisse

Par ordonnance du 21 novembre 1917, le Conseil fédéral suisse a statué qu'à l'avenir tout étranger se rendant en Suisse est tenu de faire viser son passeport ou autre papier de légitimation équivalent, par le ministre ou consul suisse compétent.

Le visa doit être requis personnellement si possible, en produisant des pièces établissant la nationalité du requérant et la possibilité de sa rentrée dans l'Etat d'où il entreprend le voyage. En outre, le requérant est tenu de prouver qu'il jouit d'une bonne réputation, que le but de son voyage est légitime et qu'il possède les moyens d'existence nécessaire.

Les personnes qui désirent se rendre en Suisse doivent s'adresser pour obtenir le visa en question, à la légation de Suisse à Paris ou au consulat de Suisse compétent en France, en fournissant les justifications [illegible]

Marseille-Revue-Noël

Marseille-Revue-Noël vient de paraître. [illegible]

A côté de la partie littéraire où l'on trouve les noms de François de Nion, Léon de Tinseau, Gérard d'Houville, Jules Lemaître, Paul Déroulède, Chiesa de Balagne (un jeune officier marseillais mort au champ d'honneur), [illegible]

Les Dernières Dépêches de la Guerre

Communiqué officiel

Paris, 20 Décembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Activité moyenne de l'artillerie sur l'ensemble du front ; plus vive dans la région des bois des Caurières.

En Lorraine, une forte attaque allemande, précédée d'un violent bombardement sur nos tranchées, au nord de [illegible], a complètement échoué ; l'adversaire a laissé de nombreux cadavres sur le terrain.

En Haute-Alsace, nous avons repoussé un important coup de main ennemi tenté sur nos positions de Gluckerwald (sud-ouest d'Altkirch).

AVIATION

Dans la journée du 19, des avions allemands ont lancé des bombes dans la région de Dunkerque et Calais ; il y a quatre tués et dix blessés.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

20 Décembre.

Les Portugais ont repoussé un coup de main ennemi, la nuit dernière, au sud-est de Laventie.

Aucun événement important à signaler en dehors de quelque activité de l'artillerie allemande vers Passchendaele.

Les Buts de Guerre des Alliés

A la Chambre des Communes. — Déclarations de M. Balfour et de lord Robert Cecil

Paris, 20 Décembre.

On télégraphie de Londres qu'à la Chambre des Communes répondant à des questions, lord Robert Cecil déclara qu'il est inexact que les troupes japonaises aient débarqué à Vladivostok.

Il déclara ensuite qu'il n'avait pas été informé officiellement que le gouvernement russe actuel ait répudié les obligations financières.

Enfin lord Robert Cecil déclara que la situation russe et les desseins des empires centraux recevaient toute l'attention des gouvernements de l'Entente.

Londres, 20 Décembre.

A la Chambre des Communes, sir Williams Collins, libéral, soulève la question des buts de guerre. Il exprime sa conviction de l'impossibilité d'une paix durable tant que l'autocratie militaire prussienne ne sera pas défaite ou répudiée par le peuple allemand. Il craint que la Russie n'ait pas bien compris les buts des Alliés.

M. Ponsonby critique violemment les diplomaties britannique et alliées. Il déclare que les buts annoncés par elles diffèrent des propositions contenues dans les traités secrets.

M. Balfour commence par une vive critique de l'adoption par M. Ponsonby des procédés de la propagande ennemie qui s'efforce d'attribuer aux alliés les buts égoïstes et impérialistes. M. Balfour déclare qu'il n'y a pas de travestissement plus criant des faits.

Passant en revue les critiques dont sir Edward Carson a fait l'objet, lord Robert Cecil dit : Il y a cette vilaine histoire de la rive gauche du Rhin. Je la pensais complètement liquidée et j'ai cru jusqu'au moment où j'ai entendu parler de nouveau que sir E. Carson n'a eu aucune intention de suggérer quelque chose au sujet de l'Alsace-Lorraine qui fût toujours en vedette de la politique du gouvernement. Je crois qu'il ne sert à rien de répéter continuellement qu'un ministre est individuellement responsable pour exposer des vues que le gouvernement n'a jamais fait entendre qu'il adopterait et que je suis sûr qu'aucun gouvernement britannique n'accepterait jamais.

Londres, 20 Décembre.

A la Chambre des Communes, lord Robert Cecil déclare qu'il ne voudrait pas continuer à faire partie d'un gouvernement qui ne ferait pas, de la Ligue des nations après la guerre, un de ses buts principaux, mais si la Ligue des nations doit se faire, elle doit se former, comme l'a si bien dit M. Wilson, par l'Association des nations qui seront considérées comme alliées de faire partie de ce pacte. (Applaudissements).

La Demande de poursuites contre M. Caillaux

La défense de M. Caillaux

Paris, 20 Décembre.

On s'entretenait ce soir, dit la *Liberté*, dans les couloirs de la Chambre, d'un bruit auquel la concordance des renseignements donnait une sorte de confirmation officieuse. M. Caillaux aurait décidé de s'associer à la demande de levée de l'immunité parlementaire après avoir exposé les principaux éléments de sa défense.

La neutralité de l'Espagne

Londres, 20 Décembre.

Dans une interview accordée au correspondant du *Daily Express*, à Madrid, le marquis de Alhucemas, premier ministre d'Espagne, a déclaré :

« Plus la guerre dure, plus notre désir croît de rester neutres ; mais nous n'oublions pas notre position géographique, non plus que notre vieille amitié pour l'Angleterre et la France. Notre politique, en ce qui concerne la neutralité, est de suivre les traces du gouvernement Dato.

« Vous parlez de boloïsme en Espagne : Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous ne connaissons pas Bolo ni ses associés. J'ai bien lu les déclarations faites à la Chambre française au sujet de M. Caillaux et de son désir de former une alliance avec l'Espagne contre l'Angleterre ; mais bien qu'amie de la France, l'Espagne ne s'allierait jamais avec elle contre l'Angleterre. Si M. Caillaux a eu des conversations pareilles, ce ne fut certainement pas avec des Espagnols éminents. »

A la Commission du Suffrage universel

La réforme électorale

Paris, 20 Décembre.

La Commission du suffrage universel a discuté le rapport Dessoye [illegible]

M. Dessoye a été autorisé à déposer son rapport.

La Situation financière de l'Autriche

Bâle, 20 Décembre.

On mande de Vienne [illegible]

Le stock d'or de la Banque, qui était d'un milliard 94 millions au début de la guerre, a diminué de 830 millions. La banque a été en outre invitée à rembourser le stock d'or de 87 millions. La circulation des billets a passé de trois milliards, lors de la déclaration de guerre, à 17 milliards 700 millions.

Un rapport sommaire publié sur sa situation dit importante aux milieux intéressés de mettre un terme à cette augmentation de la circulation des billets, et il conclut en demandant l'autorisation de signer un accord prolongeant provisoirement le privilège de la Banque jusqu'au 31 décembre 1919 au plus tard.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel

Paris, 20 Décembre.

Dans la région du lac Doiran, activité d'artillerie assez sérieuse.

Des troupes britanniques ont exécuté des coups de main, au cours desquels elles ont capturé quelques prisonniers.

Dans la région des lacs, les troupes russes ont dispersé quelques rassemblements ennemis.

La Trahison russe

Le régime des prisonniers allemands
Les élèves dirigeront la Marine
L'état de siège à Pétrograde

Pétrograde, 20 Décembre.

Trotsky a signé un arrêt exemptant les prisonniers allemands et autrichiens du travail forcé. Ils seront traités à égalité avec les ouvriers. Il a donné des instructions à la délégation russe de proposer aux représentants des empires centraux le même traitement pour les prisonniers de guerre civils.

Un décret donne l'administration des flottes russes aux Comités centraux. Le personnel dirigeant est remplacé par des organisations d'élèves. Les amiraux sont abolis.

A Pétrograde, on a déclaré l'état de siège. Les réunions et rassemblements sont interdits. Les tentatives de pillage des débits de boissons, des boutiques et des maisons seront réprimées par les mitrailleuses, sans avertissement.

Il est interdit de sortir après 21 heures.

Les négociations de Paix

Londres, 20 Décembre.

On mande de Pétrograde au *Daily Chronicle* :

La délégation qui doit rencontrer aujourd'hui von Kuhlmann et Czernin, à Brest-Litovsk, demandera à l'ennemi une déclaration bien définie sur l'interprétation qu'il accorde à la formule « pas d'annexions, ni d'indemnités » et le « droit des nationalités de disposer de leurs destinées ». La délégation demandera notamment comment l'ennemi entend appliquer ces formules aux Polonais de Posnanie.

Les réponses seront publiées dans leur texte complet. Les délégués russes demanderont alors dix jours, afin que la réponse puisse être télégraphiée au monde entier.

Les cosaques occupent Rostoff

Pétrograde, 20 Décembre.

Le journal de Rostoff du 18 décembre, annonce que les cosaques du Don et du Kouban ont réussi à occuper la ville. L'infanterie maximaliste a passé aux cosaques, tandis que les gardes rouges ont mis bas les armes et ont fait leur soumission. Le général Kaledine a suggéré à l'Institut Smolny de Pétrograde de mettre fin à la guerre civile, expliquant que les maximalistes n'interviennent pas dans les affaires du Don et insistant pour la formation immédiate d'un gouvernement national. La dépêche de Kiev annonce qu'une armée maximaliste considérable se dirige vers cette ville.

Londres, 20 Décembre.

Une information de source maximaliste, confirme que Rostoff est entre les mains des cosaques.

La guerre civile à Odessa

Odessa, 18 Décembre. *(Retardée en transmission).*

Depuis trois jours, de sanglantes rencontres ont eu lieu dans quelques quartiers de la ville entre ukrainiens et bolcheviks. Elles furent provoquées par la mise en demeure adressée par les ukrainiens aux bolcheviks de ne plus occuper l'administration de la ville et par la décision du secrétariat ukrainien de ne pas permettre le passage, par l'Ukraine, de l'expédition de répression contre les cosaques du Don.

Les chefs des partis adverses, réunis sous la présidence du maire d'Odessa, sont tombés d'accord pour arrêter les hostilités et ont décidé que des patrouilles mixtes assureront l'ordre dans la ville.

Le danger pour Odessa provient de ce qu'il y a dans les unités de la flotte de guerre dont les équipages sont divisés en deux camps, des bandes de malfaiteurs qui profitent de la situation pour piller les magasins et les maisons particulières. Toutefois, [illegible]

Les Evénements militaires d'après les Bulletins ennemis

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Genève, 20 Décembre.

Le communiqué allemand dit :

Il n'y a rien de nouveau sur les différents théâtres de la guerre.

COMMUNIQUÉ BULGARE

Genève, 20 Décembre.

Le communiqué bulgare dit :

FRONT DE MACÉDOINE. — [illegible] entre le Vardar et le lac Doiran, canonnade plus vive. [illegible]

FRONT DE LA DOBROUDJA ET DE LA SERETH. — En raison de l'armistice avec les Russes et les Roumains, il n'y a eu aucune action de combat.

Manufacture d'ombrelles en tous genres
LA PHOCÉENNE
23 et 25, Rue de la Palud, 23 et 25

Elle faisait peine à voir

Rien n'est plus triste que de constater les ravages de la maladie sur un parent ou un ami que l'on avait connu en bonne santé. C'est la réflexion que se faisaient les amies de Mme Angèle Fournier en voyant l'état de faiblesse dans lequel celle-ci était tombée. Mme Fournier dépérissait, en effet, à vue d'œil, atteinte d'une anémie profonde qui l'avait débilitée au point de lui interdire tout travail.

L'anémie est l'implacable ennemie de la femme. Mais — on ne saurait trop le répéter — l'anémie la plus prononcée et la plus rebelle ne résiste pas au traitement des Pilules Pink. L'exemple de Mme Angèle Fournier, qui demeure à Voulaine (Côte-d'Or), en est une nouvelle preuve, dont nous souhaitons que les incrédules fassent leur profit :

Mme Angèle FOURNIER

« Je veux vous dire, nous écrit Mme Fournier que les Pilules Pink ont eu sur mon état de santé des effets remarquables. J'étais très anémique, je n'avais plus d'appétit, je souffrais beaucoup de névralgies dans la tête, et j'avais maigri à un tel point que l'on ne me reconnaissait plus ; je faisais peine à voir. Aujourd'hui, après avoir suivi le traitement des Pilules Pink, je me trouve à nouveau en parfait état de santé. J'ai repris beaucoup d'appétit et j'ai pu recommencer à travailler. Je ne manque pas, depuis, de conseiller l'usage des Pilules Pink aux personnes qui sont malades comme je l'ai été ».

Dans tous les cas d'appauvrissement du sang ou d'affaiblissement du système nerveux, les Pilules Pink qui sont, par excellence, le régénérateur du sang et le tonique des nerfs procurent la guérison. Les Pilules Pink sont le remède souverain contre l'anémie, la neurasthénie, les maladies des nerfs, le rhumatisme, les névralgies, les maux d'estomac, la faiblesse générale. Elles stimulent énergiquement l'appétit et les fonctions digestives.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les six boîtes, franco, plus 0 fr. 40 de timbre-taxe par boîte.

Les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants doivent les préparer, chez eux ou sur place, aux emplois de Comptable, Sténo-Dactylo, etc., Demander le programme gratuit aux Etablissements JAMET-BUFFEREAU 96, Rue de Rivoli, Paris. 15, Allées de Meilhan MARSEILLE

Bourse de Paris du 20 Décembre

3 % Français, ex-c., 58 60 ; 3 % Amortissable, [illegible] ; 5 %, 88 45. — Obligation Ouest-Etat 4 %, 376 50. — Tunisiennes 3 %, 1892, 319. — Argentin 4 1/2 % 1911, 90 75. — Dette Egyptienne unifiée 4 %, 93 50. — Dette Ottomane unifiée 4 %, 56 70. — Extérieure Espagnol 4 %, 116 10. — Japonais 4 % 1905, 86. — Portugais 3 % nouveau, 62 50. — Russe 5 % 1906, [illegible] ; 4 1/2 % 1909, 45 50 ; 4 1/2 % 1914, 41 85. — Compagnie Algérienne, 1.380. — Crédit Foncier de France, 625. — Crédit Lyonnais, 1.160. — Société Générale, 597. — Société Marseillaise, 650. — Banque Nationale du Mexique, 351. — Banque Commerciale Italienne, 557. — Paris-Lyon-Méditerranée, 962. — Nord d'Espagne, [illegible]. — Saragosse, 418 50. — Transatlantique ordinaire, 335. — Messageries Maritimes, [illegible]. — Métropolitain de Paris, 438 50. — Nord-Sud, 137. — Omnibus de Paris, 410. — Tramways, 400. — Canal Maritime de Suez, 4600. — Thomson-Houston, 527. — Wagons-lits ordinaires, 223. — Briansk, 251. — Rio-Tinto, 1840. — Sosnowice, 744. — Tabacs Ottomans, 410. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1360. — Ville de Paris 1865, 545; 1871, 361; 1875, 481; 1876, 487; [illegible]

Marché en Banque. — Argentin 6 %, 110. — Brésil 5 % [illegible]. — Mexicain [illegible] 31 75. — [illegible] — Chartered, [illegible]. — Crown, 50 25. — De Beers ordinaire, 365. — East Rand, 19 50. — Goldfields, [illegible]. — Lena, 32.

AVIS DE DÉCÈS (Toulon)

MM. Alexandre, Jean et Mlle Noëlie, Joséphine, Marie Delacour ; Mme veuve Baldovino; M. Baldovino et sa famille ; Mme veuve Enard, née Baldovino et sa famille ; M. et Mme Maillé, née Baldovino, et leur fille ; les familles Delacour, [illegible], Arnaud, Guérard et Easton ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mme veuve DELACOUR, née BALDOVINO

leur mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et alliée, décédée le 19 décembre, à l'âge de 43 ans. Ses obsèques auront lieu vendredi 21 décembre, à 10 heures 30 du matin. On se réunira route de Marseille, 66, Pont-du-Las.

AVIS DE DÉCÈS

M. Eugène Maïfa, second-maître mécanicien à bord du [illegible] ; Mme Eugène Maïfa et leurs familles ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Majorin MAÏFA (dit Massacio), leur père et beau-père, décédé le 19 décembre, à l'âge de 58 ans, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain samedi, à 10 heures du matin, à l'hôpital de la Conception.

M. Louis Chenieau ; Mme veuve J. Raoulx ; Mme veuve Louis Brémond, née Chenieau ; Mme Fanny Chenieau ; Mme veuve Taravellier, née Raoulx ; M. et Mme Charles Brémond ; Mme Fanny Brémond ; M. Fernand Taravellier ; M. et Mme A. Roux, née Taravellier et leurs filles ; Mme Blanche Taravellier ; M. Ulysse Roux et sa famille ; la Société Ulysse Roux et Cie, et le personnel de l'usine ; les familles Chenieau, Raoulx, Blanc, [illegible], Monard et d'Artignenave, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Adolphe-Louis-Cyprien CHENIEAU
Officier d'Académie
Secrétaire général, fondé de pouvoirs de la Société Ulysse Roux et Cie, à Romans (Drôme)

décédé à Romans, le 15 décembre 1917, dans la 52e année de son âge, leur père, gendre, frère, beau-frère, oncle, allié et ami, et prient d'assister à ses obsèques. Le convoi est parti de la maison mortuaire 2, avenue Thiers, à Romans, le lundi [illegible] décembre, à 2 heures 15, pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Barnard, et de là à la gare de Romans. Les obsèques définitives auront lieu à Marseille le samedi 22 décembre, à 2 heures de l'après-midi. Le cortège se formera à la gare Saint-Charles pour se rendre directement au cimetière.

M. et Mme Alexandre Chappe et leurs enfants ; les familles [illegible] ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle [illegible] de leur fils [illegible] CHAPPE, décédé à l'âge d'un mois. Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à 2 heures, au Plan-de-Cuques, [illegible].

Mme veuve Scipion Perrin, née Barde-Cabasson ; Mlles Claude et Claudia Perrin ; les familles Barde-Cabasson, [illegible] ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Scipion PERRIN, [illegible] décédé à l'âge de 59 ans, [illegible] et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui vendredi 21 décembre, à 2 heures, [illegible]

Les membres de la Société des Commis et Employés sont priés d'assister aux obsèques de M. Scipion PERRIN, membre actif, qui auront lieu aujourd'hui 21 courant, à 2 heures, rue du Grand-Puits, 16 [illegible]

RAFFINERIES DE SOUFRE REUNIES

Le Conseil d'administration de la Société des Raffineries de Soufre Réunies, dans sa séance du 19 décembre, a décidé de proposer à l'assemblée générale, qui sera convoquée incessamment un dividende de 20 francs par action pour l'exercice clos le 30 juin 1917.

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

Succursale de Marseille, 59, rue St-Ferréol

Paie sans frais tous les COUPONS à l'ECHEANCE DE JANVIER

L'ARGUS DE LA PRESSE, 37 rue Bergère, Paris *lit et dépouille 14.000 journaux par jour*

Institut Vaccinothérapique

Maladies de la peau — Blennorrhagie (Dmégon) — Syphilis — 606 — 914 — Galyl — **Docteurs Spécialistes**, 9 h. à midi, 2 h. à 6 h., cours Lafayette, 68, **TOULON** (Var).

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES **72 fr.**

A l'Inouï Tailleur MARSEILLE — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60 Bd de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

ETAT-CIVIL

L'état civil a enregistré, dans la journée d'hier, 18 naissances, dont 6 illégitimes, plus 43 décès, dont 13 d'enfants.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Demain, en soirée, première (reprise) des *Contes d'Hoffmann*, avec Mlle Berthe César; MM. Lemaire et La Taste; Mme Dalcia; MM. Breton, Courbon, Rivet et Vincent. Au 2e acte, le ballet du Roy, de *Manon*, sera dansé par Miles Sosso, Ody et toutes les dames du ballet.

Dimanche, en matinée : *Hamlet*, avec Mlles Berthe César et Dalcia; MM. Vilette, Legros, Dutoit, Vincent, etc. Grand ballet de *La Fête du Printemps*, dansé par Mlles Cammarano, Ody, et toutes les dames du ballet. En soirée, *Werther*, avec Mlle Arriès; MM. Lemaire, Figarella; Mlle Berthe Boyer, etc. On commencera par *Cavalleria Rusticana*, avec Mlle Simone Logier et M. Lemaire.

La location est ouverte pour ces trois belles représentations. Téléphone : 3-58.

THEATRE DU GYMNASE. — Ce soir, à 8 h. 30, première de l'immense succès du Théâtre Edouard VII et des Variétés-Casino, *La Folle Nuit*, conte galant en 3 actes, mêlé de chants, de MM. Gandéra et Mouezy-Eon, qui sera merveilleusement joué par Miles Léonie Richard et Ketty de Bedts; MM. Darcey et Grollier et Mlle Jane Perez. Rappelons que *La Folle Nuit* eût quatre cent cinquante représentations consécutives au Théâtre Edouard VII, à Paris. Le spectacle commencera par *Gontran est knock-out*. Location ouverte. Téléphone 27-79.

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 8 heures, la triomphale revue locale, à grand spectacle, de notre concitoyen Antonin Bossy, *C'est Nature*, qui obtient chaque jour un triomphe avec son nouveau tableau, *Banaston déménage*, comprenant quatre scènes locales, toutes plus hilarantes les unes que les autres, jouées par les grandes vedettes et les excellents artistes de *C'est Nature* : Mlle Suzanne Chevalier; MM. Fortuné cadet, Berval, Saint-Léon; Mlle Alida Rouffe; Mme Berval et MM. Poncet, Pisart et Cuyl. La location est ouverte.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Débuts : la chanteuse étoile Gaby Montbreuse; les quatre prodigieux cyclistes comiques Dormonde; Willy Woltard; trio Manetti, etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 heures, deuxième représentation de la grande revue d'hiver, *En Douce !* dont le succès, hier soir, a été triomphal, avec Mme Darbon-Nodart, Raimu, Jean Flor, Grinda, H. Mainville et toute une pléiade d'artistes étoiles. La location est ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

Les Derniers Mousquetaires, roman de guerre aérienne. — Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris (14e).

Ce roman de guerre aérienne, gai, tendre, brave, a mieux que du panache... il a de l'aile ! M. Marcel Nadaud s'y montre l'écrivain original et séduisant que nous aimions déjà; il décrit la Cinquième Arme avec son côté chevaleresque, gamin et si Français ! Tant d'héroïque bonne humeur ne saurait manquer de conquérir le public, et *Les Derniers Mousquetaires* compteront une victoire de plus.

Pourquoi nous nous battons, par le général Petain, Ernest Lavisse, de l'Académie Française, et A. Ribot, président du Conseil. — Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris.

Pourquoi nous nous battons... pourquoi nous devons continuer à nous battre... pourquoi nous ne devons cesser de nous battre jusqu'à l'écrasement définitif de l'ennemi... ce sont là des questions d'un intérêt vital pour la France.

Le Retour de l'Alsace-Lorraine à la France, par Henri Welschinger, de l'Institut de France. — Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris.

Dans un petit livre très documenté qu'il faut mettre dans toutes les mains, M. Henri Welschinger reproduit les protestations solennelles de l'Alsace-Lorraine à Bordeaux en 1871, au Reichstag en 1874, les ordres du jour de la Chambre et du Sénat le 5 juin 1917, la déclaration de M. Ribot, président du Conseil, au Banquet américain le 4 juillet 1917, etc.

LE HAMMAM Bains. Bain de vapeur. Massages. — Douches. Piscine, 14 allées de Meilhan. Prix modérés.

Bourse de Marseille du 20 Décembre

3 % nominatif, 58 10; coupures, 58 10. — 3 % au porteur, 58 30. — 5 % 1915-1916, 87 50; coupures de 200, 500 et 1.000 fr., 87 50. — Japon 4 % 1905, 87; 4 % 1910, 83. — Russie Consolidé 4 %, coupures de 20 fr. de rente, 42 50. — Panama, 114 50. — Mines de Graissessac, 735. — Oriental Carpet, 164. — Ville de Paris 1892, 253; 1894-1896, 254; 1898, 292; quarts, 81; 1899, 286; 1904, 307; 1912, 224; 1917, 488. — Communales 1879, 437. — Foncières 1879, 466; 1909, 198 50; Communales 1912, 190. — Foncières 1913, 384. — Crédit Foncier 1917, 215 fr. non versés, 312. — P.-L.-M. 3 %, fusion nouvelle, 330. — Cyprien Fabre et Cie, 1775. — Fraissinet e Cie, 1170. — Compagnie Mixte, 555. — Transatlantique ordinaires, 339; actions de priorité, 335. — Transports Maritimes, 1360. — Tramways, 415. — Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 720. — Raffineries de la Méditerranée, 1295. — Saint-Louis, 2340. — Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 570. — A. Granoux et Cie, 290. — Verminck C.-A. et Cie, 206. — Immobilière Marseillaise, 547. — Afrique Occidentale Française, 2325. — Ciments Romain Boyer, 199. — Commerciale Française de l'Indo-Chine, 416. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1360. — Fournier L.-Félix et Cie, 442. — Froid Sec, part de fondateur, 340. — Glycérines, 605. — Grands Travaux de Marseille, 1099. — *Petit Marseillais*, 326. — Salins du Midi, 2795. — Raffineries de Soufre réunies, 282. — Tuileries Romain Boyer, 160. — Ville de Marseille 1917, bons communaux de 500 fr., 502. — Gaz et Electricité de Marseille, 360. — Transports Maritimes, 465. — Messageries Maritimes, 290.

LE THERMOGÈNE

Guérit

en une nuit

RHUMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, DOULEURS, NÉVRALGIES, RHUMATISMES, LUMBAGOS, TORTICOLIS, POINTS DE COTÉ.

Le Thermogène

est un remède sûr, facile, prompt, n'imposant aucun repos ni régime.

Appliquez la feuille d'ouate sur le mal de façon qu'elle adhère bien à la peau.

REFUSEZ

toute boîte ne portant pas au dos le portrait ci-dessus du

"Pierrot crachant le feu"

La Boîte (hausse provisoire) : 2 fr. 20, impôt compris.

SYPHILIS Analyse du Sang Guér. radic. du Paludisme **606** Voies urinaires.-Ecoulements.-Rétrécissements par **Electrolyse.** INSTITUT CLINIQUE, 2, cours Belsunce. Ouvert tous les jours. Dim. de 9 h. à 11 h.

La TEINTURE IDÉALE

permet aux MÉNAGÈRES

de teindre économiquement elles-mêmes, en NOIR et toutes nuances, tous VÊTEMENTS : coton, laine, mi-laine, soie, etc.

VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCERIES, etc.

MALADIES : SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison la plus **sûre** et la plus **rapide** par la **Méthode Cassius** *(40 ans de succès)*. **Consultations gratuites**, 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

Etude de Me Paul POUCEL, avoué, rue Montgrand, 68, Marseille.

Adjudication au Palais de Justice, à Marseille, le 11 janvier 1918, à dix heures, d'**UNE PROPRIETE RURALE**, avec maison de maître et dépendance, sise à Sainte-Marthe, chemin des Bessons.

Mise à prix...... 20.000 fr.

ENTREPRISE de rotinage et rempaillage de chaises, fauteuils, canapés et divers meubles en rotin. Vernissage et mise à neuf des chaises pour cafés. Nigri, 16, bd de la Gare, Mlle.

SOUDEUR autogène capable est demandé, ateliers L. Pic, 26, rue Bérard.

TRAVAIL chez soi, facile pour tous sur tricoteuses, pouv. rapporter 3 à 5 fr. par jour. Laine, coton, aiguilles pour tricoteuses. S'adr. La Laborieuse, 22, rue Colbert, Marseille.

LA SCIATIQUE

La goutte, rhumatismes, lumbago, douleurs, asthme et toutes les maladies arthritiques sont guéris radicalement par le **TRAITEMENT DU CHARTREUX,** *le plus puissant antirhumatismal connu. Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demandez à M. Malavant, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, la brochure explicative gratuite et franco, vous vous guérirez vous-mêmes.*

Régénérateur des Bronches du Dr Auber

guérit sûrement et rapidement **Phtisie, Tuberculose, Bronchites, Coqueluche, Rhume, Asthme, Grippe, Influenza.**

Prix : 6 francs le demi-litre, impôt compris

(Franco par 6 flacons)

Pharmacie CODOL, 83, rue de la République, Marseille

Etude de Me Camille PROVANSAL, avoué, docteur en droit, successeur de Me Alfred FINE, 48, rue Grignan, au 1er, Marseille.

RAPPEL DE VENTE

Adjudication le vendredi 21 décembre 1917, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Marseille, au Palais de Justice, à Marseille.

VENTE PAR LICITATION

UN FONDS DE COMMERCE et d'industrie de fabrication et de vente de carreaux céramiques et ciments comprimé et autres, sis à Marseille, rue Nau, 80.

Matériel : 3 presses hydrauliques à bras, nombreux cadres et moules, etc. Mise à prix cinq mille francs, ci **5.000 francs**.

Eléments incorporels divers. Mise à prix cent francs, ci **100 francs**.

Après l'adjudication partielle des deux lots ci-dessus, les enchères seront de nouveau ouvertes sur un seul lot formé du bloc, et sur la mise à prix formée par le total des deux adjudications partielles.

L'adjudicataire devra, en outre, prendre, en sus de son prix, toutes les marchandises existant dans le fonds, au prix porté dans l'inventaire qui en a été dressé par Me Chaninat, notaire à Aix-en-Provence, le dit prix diminué d'un quart.

Pour tous renseignements, s'adresser au dit Me Camille Provansal, avoué poursuivant, soussigné; à Me Cabanis, suppléant de Me Albert, de qui l'Etude est sise à Marseille, rue Grignan, 23, au dit Me Chaninat, notaire à Aix-en-Provence, en son Etude y sise place des Prêcheurs.

Voir au greffe du Tribunal civil de Marseille, le cahier des charges, et le dire fait à la suite.

Marseille le 10 décembre 1917.

Signé : Camille PROVANSAL, avoué.

DRAPEAUX riches et ordinaires toutes nations, Au Grand Saint-Michel, 40, rue des Minimes.

AVIS

Les circonstances actuelles nous permettent de payer, dès maintenant, les **VIEUX DENTIERS USAGES** ou même brisés à raison de 2 à 6 fr. la dent iv. ; dents émail suivant le cours. En conséquence, les personnes qui possèdent de vieux dentiers, dans quelque état qu'ils soient, sont invitées à nous les expédier de suite, une estimation d'une rigoureuse honnêteté en fixera le prix dont le montant leur sera adressé par retour du courrier. **COCHARD**, 47, avenue Trudaine, Paris.

BAINS

145, Grand Chemin d'Aix

Bains simples, 0.50 cent. (linge compris). Bains-Douches, 0.20 c.

AVIS M. Cane Antoine fait connaître qu'il a donné en location à Mme Valenti, née Pirero, son fonds de vins, huiles et savons, rue Saint-Jean-Baptiste, 9, aux Crottes.

MALADIES SECRÈTES

de la peau, des poumons Clinique ; Phie bd National, 3

Consultations. On ne paie que les remèdes.

BON comptable, étant au courant du commerce, est demandé chez M. Corvina, rue des Chapeliers, 44-46, références exigées.

VINS FINS Importante maison Bordeaux demande représentants sérieux, référ. exig. Lhano, Agence Havas, Bordeaux.

ON DEMANDE j. h. pour courses et trav. bureau, prés. par parents, 45 fr. p. m. p. c. Bernard, 29, boul. Garibaldi, gr. marché.

QU PINTO VENDE

Ecriteaux et Enseignes

en tous genres, sur cartons, calicot, etc.

MAISTRE, place Préfecture 1 MARSEILLE

MALADIES DE LA FEMME

LE FIBROME

Sur **100 Femmes**, il y en a 90 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibromes**, et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les **Hémorragies** et les **Pertes** presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La FEMME se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le **FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

Exiger ce portrait

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : **Faites une cure avec la**

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **Jouvence de l'Abbé Soury** est composée de plantes spéciales sans aucun poison ; elle est faite exprès pour guérir toutes les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME : **Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la Circulation du Sang, Accidents du RETOUR d'AGE, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.**

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIENITINE des DAMES** (1 fr. 50 la boîte, ajouter 0 fr. 20 par boîte pour l'impôt).

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, **4 fr. 25** le flacon dans toutes Pharmacies ; **4 fr. 85** franco gare. Les 4 flacons franco contre mandat-poste **17 fr.** adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER, à Rouen.**

Ajouter **0 fr. 50** par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis)

DEMANDEZ à votre libraire **La Danse Macabre**, poème de Ulysse Normand, 2 fr. 20; franco, 2 fr. 50. Chez Jouve, éditeur, 15, rue Racine, Paris (VIe).

PERDU gros chien lévrier blanc. Rapp. cont. récomp. 214, avenue d'Arenc, bar Panetti, Marseille.

SAGE-FEMME Vaccination Pensionnaires 40 francs. Place enfants. Consult. gratuites, de 2 h. à 5 h. Mme Arnaud, boul. Madeleine, 59.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

LOUVRE DENTAIRE 1, RUE COLBERT, 1 — MARSEILLE

Restaurations buccales et faciales Redressements des dents. Appareils et Dentiers de ts systèmes. Extractions s. douleur.

Annonces Economiques "Classées"

Les ANNONCES doivent nous parvenir :

Le Lundi soir avant 5 heures pour paraître le Mardi;
Le Jeudi soir avant 5 heures pour paraître le Vendredi.
Elles sont reçues aux bureaux de l'AGENCE HAVAS, 31, rue Pavillon.

50 centimes la ligne. — Minimum : 2 lignes.

DEMANDES D'EMPLOIS

INGENIEUR méc.-électr. 28 a. cherche sit., accept. dessin., Betley, usine Mante, Madrague (Montredon).

EX-EMPLOYE banque, sergent-fourrier, réformé temp. 28 ans, conn. assez bien idiome espagnol, désirerait travaux d'écritures ou emploi. Luciani, 33, boulevard Vauban, Marseille.

JEUNE DAME de mobilisé désire place de lingère ou femme de chambre dans maison bourgeoise. Ecrire Mme Thomas, rue de la Rotonde, 26.

MECANICIEN diplômé ch. place com. contremaître dans usine pour la fabrication d'outils à découper, outillage. S'adr. J. L., chez Huber, 99, chemin de Mazargues, par Saint-Giniez, Marseille.

JEUNE FILLE sténo-dactylo demande emploi. S'adr. Bd de la Madeleine, 34, magasin de lait.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE de bons ouvriers pour le neuf, homme et dame, et pour la réparation. Bien payé. Ecrire ou s'adresser 37, rue des Porcelets, cordonnerie David, Arles (B.-du-R.).

AJUSTEURS, tourneurs et ouvriers décolleteurs demandés, haute paie, capables, références exigées. Plantevin et Cie, 41 b, rue Ferrari.

TOURNEURS et ajusteurs demandés. S'adr. maison Vialet-Chabrand, 2, rue François-Moisson, Marseille.

CORDONNIER pour faire la réparation et le neuf, travail assuré, bien payé, est demandé chez Parraud fils, à Sénas (B.-du-R.).

BESSEGES. — On demande un égorgeur pour les porcs (au service de l'abattoir) 2 h. par jour, soit le matin ou le soir, de 5 h. à 7 h. S'adresser au bureau de l'abattoir.

ON DEMANDE une femme connaissant service bar et femme de ménage quatre heures pour hôtel sérieux. S'adresser 40, rue d'Aix, au premier.

ON DEMANDE un bon affûteur scieur à ruban, G. Roy, boulevard de la Blancarde, 32.

ON offre à retraité actif : logement, chauffage, légumes, fruits, et trois jours libres par semaine pour entretien petite propriété banlieue Marseille. Ecrire urg. avec référ. Mme Duhoux, poste rest., Saint-Ferréol.

ON DEMANDE un fraiseur de lisses, manufacture de chaussures Castanier, 35, rue des Princes.

ON DEMANDE jeune garçon pour courses et femme de ménage, pharmacie Manuel, cours Pierre-Puget.

ON DEMANDE une bonne ouvrière pour la minerve. Imprimerie Rapide, 11, boulevard Louis-Salvator.

ON DEMANDE jeune homme pour les courses, 5, rue du Lycée, 1er.

ON DEMANDE ouvrière repasseuse, travail assuré toute l'année, 12, rue Lemaître, rez-de-chaussée.

ON DEMANDE un coupeur et un doubleur en chaussures, manufacture de chaussures Garbero, rue Louis-Astouin, 2, Marseille.

ON DEMANDE de bonnes vendeuses en chaussures et une femme de ménage, 65, rue de Rome.

ON DEMANDE deux ouvriers cordonniers pour la réparation à l'usine, Charpin, rue Florac, 8 et 10. S'y adresser.

ON DEMANDE des apprenties tailleuses bien payées, rue de la Palud, 39, au 1er.

ON DEMANDE des mécaniciennes piqueuses de bottines et des jeunes filles pour travail facile, rue Fortuné-Jourdan, 1, magasin.

ON DEMANDE deux coupeurs pour cuir courroies et ouvriers et ouvrières selliers ou cordonniers, travail très bien payé. S'adresser établissements Lambert, 98, rue Grignan, Marseille.

ON DEMANDE une jeune fille de 14 à 15 ans, Aux Fantaisies Parisiennes, 16 *bis*, boulevard Dugommier. Se présenter après 10 h.

ON DEMANDE dame très au courant de la réparation des films, Cinématogr. Eclipse, 5, rue de la République, Marseille.

IMPRIMERIE Villard 26, place Thiars, demande apprenti dégrossi lithographe.

ON DEMANDE ménage pour concierge, le mari serait employé dans atelier. Se présenter de 10 h. à midi, 12, rue Saint-Lazare.

ON DEMANDE un jeune homme pour faire les courses, chez M. J. Damante, fabricant de chaussures, rue Thiars, 42.

ON DEMANDE ouvr. équarrisseur ou homme de peine solide, âge mur pour apprendre métier, travail assuré. Voir samedi à 9 h., rue Saint-Adrien, 17, équarrissage.

ON DEMANDE chambre et cuisine meublées dans maison sérieuse. Offres : Avon, avenue d'Arenc, 210, Marseille.

ON DEMANDE des ouvrières brodeuses pour chiffres bien rétribuées. Inutile de se présenter si pas capable. Maison Etienne Baylle, 26, rue Tapis-Vert, au 1er étage.

OUVRIER charron est demandé 140, chemin de Saint-Joseph, Le Canet.

ON DEMANDE une bonne tricoteuse, travail assuré dans l'atelier chez Mme Malot, rue Sainte, 66, au 1er.

ON DEMANDE une commise, parfumerie Reine Margot, 10, rue Rouvière.

CHARRETIER très sérieux est demandé. Perrin, scierie, au Pharo.

JEUNE HOMME 15 à 16 ans est demandé, pr. par parents, 43, rue Montgrand, au 1er, de 5 à 7 heures.

ON DEMANDE un jeune homme pour appr. la coupe et la vente ou demi-ouvrier tailleur, payé de suite, chez M. Stephany, rue Adolphe-Thiers, 25, magasin.

ON DEMANDE des menuisiers. L. Samat, 225, boulevard National.

ON DEMANDE un ouvrier typo-minerviste à l'Imprimerie Guibourdenche, 12, rue des Convalescents.

ON DEMANDE bonne à tout faire couchée ; une femme de ménage, 4 heures ; une femme pour lavoir, demi-journée. Inutile se présenter sans références, de 9 heures à 3 heures, 34, Bd Salvator.

LINGERES et brodeuses pour le dehors demandées, rue de la République, 33, et apprentie tailleuse, 4e étage, escalier droite.

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers p. le cloué, et des piqueuses de bottines. S'adr. M. Puzin, rue Longue-des-Capucins, 71 b.

ON DEMANDE des mécaniciennes, rue de la Loubière, 73.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone 9-29). — On demande : un typo-minerviste connaissant les travaux de ville et la pédale, à Arles (B.-d.-R.); un bon conducteur typographe et des ouvriers typographes, à Avignon (Vaucluse); des ouvriers bijoutiers, à Saint-Martin-d'Hères (Isère); un chef ouvrier galochier et des ouvriers, à Nîmes (Gard); un ouvrier typographe, à Bastia (Corse); un ouvrier teinturier-dégraisseur, à Carcassonne, bien payé; des ouvriers tanneurs; des ouvriers menuisiers; un demi-ouvrier tourneur sur bois; un ouvrier charron; un ouvrier plombier; des ouvriers et demi-ouvriers tôliers-fumistes pour chaudronnerie; des ouvriers cordonniers pour la réparation; un ouvrier matelassier; un mouleur sur bronze; un apprenti papetier-relieur dégrossi; un apprenti graveur; un apprenti lithographe; un apprenti lithographe et courses; deux jeunes gens de 14 à 15 ans pour courses; des ouvrières et demi-ouvrières monteuses de couronnes; une demi-ouvrière repasseuse; des ouvrières et apprenties brodeuses au métier; une apprentie posticheuse dégrossie; une apprentie piqueuses de bottines. — S'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. On ne répond qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

LEÇONS

PROFESSEUR de comptabilité et bureau commercial reprend son cours le mardi de 6 h. 30 à 7 h. 30, 53, rue Sainte, au 1er. 10 fr. par mois. Se faire inscrire.

PROFESSEUR de diction et de déclamation de Paris reprend son cours le jeudi, de 6 h. 30 à 7 h. 30, 53, rue Sainte, au 1er. 10 fr. par mois. Se faire inscrire.

PENSIONS DE FAMILLE

PENSION campagne Artigue, octroi Mirabeau. On reçoit enfants dès l'âge dix-huit mois, prix spéciaux p. ouvriers et mobilisés.

OUVRIER sérieux prendrait pension complète dans famille ouvrière sér., 150 fr. par mois, environs boulevard d'Athènes. Ecr. M. Fouquet, rue de la Palud, 54, mercerie.

LOCATIONS

BELLE CHAMBRE meublée, électricité, à louer, pension facultative. S'adr. boulevard Jardin-Zoologique, 40, au 1er.

ON DEMANDE à louer 3 ou 4 pièces vides ou meublées, bien exposées dans campagne, prox. tram., Montolivet, Saint-Barnabé, Les Caillols, Saint-Julien. Ecr. à Ferrat, 55, rue du Progrès.

CHAMBRE vide est demandée. Faire offres Derwis, poste restante, Saint-Ferréol.

ON DEMANDE, quartier d'Arenc, chambre meublée ou non. S'adr. r. Paradis, 43, confiserie.

ON DEMANDE à louer appartement 6 pièces environ, centre de préférence. Ecr. Jobert, Hôtel Moderne, Cannebière, Marseille.

FONDS DE COMMERCE

MERCERIE à vendre cause décès. S'adresser Mme Gavi, rue Mignet, 36, Aix, et chez Mme Coye, rue A.-Thiers, 70, Marseille.

EPICERIE avec joli log. plein centre sur grande artère à céd. c. mob. très pressé, recette pr. 200 fr. p. jour. (Occasion exceptionnelle à profiter). Bas prix. S'adr. fournis. mag. de vins, rue du Progrès, 39.

CREMERIE véritable occasion, 15 fr. net par jour et logement, prix 3.000 fr. Souchon, quai des Belges, 9.

PETIT HOTEL, 12 chambres avec bar, bien situé, rapport. 300 fr. p. mois prouvé. On peut faire gérer. Pressé. Prix 4.000 fr. Souchan, quai des Belges, 9.

MEUBLE tr. sérieux, qu. Préfecture, à vendre cause maladie, 19 chambres. Recet., 13.200 fr. p. an. Prix : 23.000. On traite avec 16.000 comptant, facilités p. le solde. Ecrire abonné case 78, poste Colbert.

OCCASIONS

CARTES POSTALES Noël, bonne année, cent splend. bromure mât dépareillées, fr. 5; bromure mât viré, luxe, fr. 7.50 ; glacées ou mât, fr. 4.50 ; collages, gélatines, rizalines, toile peinture 20 cartes et 1 brodée, fr. 1.75. Aivazidi, 36, rue Pastourelle, Paris.

VENDEZ TOUT vos vieux bijoux, brillants, vieux dentiers, je paie très cher. Voir 4, rue Rouvière, au magasin.

MACHINES à coudre Singer et autres, grosses et petites, riches occasions, achat de machines à coudre, on paie plus cher que partout ailleurs, 35, rue de Village, magasin.

ACHAT, vente, échange des bijoux or, argent et pierres fines, neufs et d'occasion, rue de la République, 25.

SUIS ACHETEUR de toutes marchandises au comptant. S'adr. Contentieux de Provence, Martigues.

MACHINES à coudre, bonnes occasions, à partir de 15 fr., 99, avenue d'Arenc.

MACHINES à coudre depuis 25 fr. et autres pour confection, 43, Grand'Rue, 2e étage.

CANOT-AUTO, à vendre, 6 m. de long, 6 HP, 6 places. S'adresser à Cartignol, au Jaï, par Marignane.

POELES et cuisinières tous genres à vendre, rue Crillon, 26.

A VENDRE très belle sal. à manger et chambre L. XVI noy. frisé, 4, rue Rouvière, 1er.

A VENDRE bicyclette d'occasion, roues libres, 2 freins et t. ses accessoires. S'adr. rue du Petit-Saint-Jean, 42, 1er étage.

A VENDRE voiture livraison, casier-tiroir. Rey, mercier, Aubagne. S'ad. le dimanche.

FUSIL hamm. cal. 16, est demandé. Ecrire café du Sport, Le Val (Var).

SALAMANDRE bon état est demandée. Faire offre L. Rayne fils, huiles, Aix.

ON ACHETERAIT un escalier tournant d'occasion fer ou fonte, bon état de 4 m. à 4 m. 50. Ecrire à Long, Carcès (Var).

A VENDRE lit fer et sommier, bâche, chaises pliantes, lyre à gaz, rue Augustin-Fabre, 2, au 1er étage.

MACHINE à chandails à vendre d'occasion. S'adr. 19, rue des Vertus, Marseille.

30 COUVERTURES à solder neuv., grises, 14, rue Caisserie, M. Elie.

BOUCHERS Plot occasion, bon état, rue Ste-Cécile, Boucherie Départementale.

MACHINES à coudre pour piqueuses de bottines et autres, 43, Grand'Rue, 2e étage.

CAPITAUX

ON DEMANDE 25.000 francs en commandite, très bon rapport. Ecr. M. Brémond, rue de la Tour, Pertuis (Vaucluse).

ASSOCIE ou bailleur est dem. apport 4 à 5.000 fr. Affaire exception. Frangolaccy, poste Colbert.

200 FRANCS à qui procure à négociant 4 à 5.000 fr pour 3 mois. Frangolaccy, poste Colbert.

400 FRANCS à qui procure 4.000 fr. payables en un an. Boyer 1905, poste Préfecture.

ANIMAUX

ETALONS. — M. Léon Pellen, à La Roque-sur-Pernes (Vaucluse), informe MM. les propriétaires ayant des juments à faire saillir qu'il tient à leur disposition un âne de 4 ans, entier, véritable Poitou, dont la beauté est attestée par M. Eriès, médecin vétérinaire départemental.

A VENDRE superbe chienne, véritable lévrier anglais, 14 mois. Ecr. Orange, Café Leydet, Aix-en-Provence.

MARIAGES

MARIAGES sérieux et honorables, sans agence, par journal *Le Réveil*, 6 *bis*, rue du Sénéchal, à Toulouse. Discrétion assurée.

POSTE RESTANTE privée. Faites adresser vos lettres mariage. Si vous désirez vous marier, adressez-vous à l'Office Matrimonial L'Universel, 13, rue de la Palud, Marseille.

FONCTIONNAIRE marine, 27 ans, désire union avec Dlle ou Vve libre. L'Univedsel, 13, rue de la Palud.

RENSEIGNEMENTS avant mariage, recherches, divorces, surveill., s'occupe de toutes les affaires. L'Universel, 13, rue de la Palud, Marseille.

AVIS DIVERS

ALIMENTATION

BEURRE frais de montagne. Postal de 3 kilos, 25 fr. 50 ; 5 kilos, 42 fr. 50, et 10 kilos, 85 fr. franco à partir de 3 kilos contre mandat adr. à Juilhot-Bruyère, Tence (Haute-Loire).

TRUFFES 1 k. 7 fr., 2 k. 13 fr. franco contre mandat. Calamel, scierie, Sorgues (Vaucluse).

AUTOMOBILES ET CYCLES

BICYCLETTES hommes et dames, neuves et d'occasion, ventes et achats, échanges, réparations, accessoires, gros et détail. Gabriel Jullien, 6, rue Lafon, Marseille.

COMBUSTIBLES

BOIS chêne vert et autres, charbon de bois en sac de 25 kilos, livré de suite, rue de la Comète, 5, téléph. : 36-84, Vincent.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

POUR ETRE FIXE pour toutes affaires, tous procès, etc., voir Humbert, défenseur, rue Rouvière, 4. (Consultations : 3 fr.).

DIVORCES rapides, frais évités, assistance judiciaires, procès, litiges, consult., 3 fr. Cabinet Lamotte, 78, rue St-Ferréol.

INSTITUTION

INSTITUTRICE prend en pension enfant 4 à 10 ans, 50 fr. par mois, bons soins. Gerbert, 34, chemin des Oblats.

MARRAINES

POILU belge demande marraine. Adresse : Toussaint Fernand, D. S. M., arm. belge.

DEUX jeunes soldats cultivateurs désirent jeunes et gentilles marraines. Ecrire Costet Joseph et Romand Adrien, 173e d'infanterie, 10e compagnie, tous deux au front.

POILU belge ayant sa famille en pays envahis demande marraine. Bougard Léon, D. 54, 85e batterie, armée belge.

VICTOR Opdenakker, Jules Brion, Paul Hayen, D. 268, P. S. R., cavaliers belges rongés par le cafard, désirent jeunes et aimables marraines.

TROIS jeunes poilus belges demandent gentilles marraines. Ecr. Hazée Fernand, D. 15 9e compagnie, armée belge.

MARRAINE, jeune, sérieuse, est demandée. Ecr. Emile Bourdu, sous-officier au 8e zouaves, 3e compagnie de mitrailleuses, au front.

POILU BELGE, dont la famille est restée en pays envahi, demande marraine. Jeanfils Albert, célibataire, 32 ans, D. 91, 5e compagnie, armée belge.

JEUNE POILU BELGE demande marraine ou correspondante, Dupuis Lucien, D. 65, 1re compagnie, armée belge.

DEUX jeunes poilus belges désirent petite marraine, sérieuse. Henri Schmitz et Henri Reynders, mit., 4e comp., D. 58, armée belge.

M DEMOUZON Louis-Léon, soldat de 1re cl. du 3e colonial, C. M. 3, armée d'Orient, originaire des pays envahis et étant sans ressource depuis le début des hostilités, désire trouver une marraine de guerre sérieuse.

JEAN Picalausa et Victor Valentin désireraient marraines de guerre, jeunes et gentilles. D. 15, 11 compag. arm. belg. en camp.

JEUNE SOLDAT, 23 ans, demande marraine. Louis Warnants, musicien, D. 15, A. B.

JEUNE POILU, classe 15, désirerait marraine. Clair Pierre, subsistant, compagnie S. E. 8, au front.

DEUX jeunes belges sans parents en France désireraient jeunes marraines. Jean Cuenen et Handy Georges, D. 128, M. 75, A. B.

JEUNE poilu belge, 24 ans, sans nouvelles de ses parents restés en pays envahis demande marraine. Ecr. Camille Van de Voorde, D. 91, 7e compagnie, armée belge.

JEUNE soldat belge demande une correspondante ou marraine. Jean Vindevogel, D. 65, 3e compagnie, armée belge.

DEUX jeunes soldats belges, au front depuis le début, demandent gentilles marraines. De Vos François, D. 15, 5e compagnie, armée belge au front.

GEORGES Barnil et Alfred Mussez, D. 214, 1re batterie, 4e groupe, arm. belge, demandent marraines.

SOLDAT Belge, célibataire, serait heureux de trouver jeune et gent. marraine française. Ecr. Degraene François, D. 65, 11e compagnie, armée belge.

MARRAINE affectueuse est demandée. Ecr. Maurice Leroy, comp. 2/3, 3e génie, au front.

JEUNE et affectueuse marraine est demandée. Ecr. Edmond Fournier, comp. 2/3, 3e génie, au front.

MARECHAL DES LOGIS Belge, 29 ans, demande gentille marraine. Lui écrire Bruylandt Jean, D. 175, armée belge.

POUR NOS SOLDATS

PIEDS SENSIBLES. — Les ampoules, écorchures, frottements douloureux de la chaussure ou de la selle sont prévenus ou guéris par le cosmétique « **Le Marathon** », baume des soldats et des marcheurs. Le bâton : 75 centimes franco.

POUX et VERMINE de toutes les parties du corps sont rapidement détruits par la poudre végétale « **La Parasicide** ». Supprime l'onguent gris. Le paquet : **50 centimes**, franco. Laboratoire des Spécialités Hygiéniques, 10, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Marseille.

SAGE-FEMME

VACCINATION, ACCOUCHEMENTS, pensionnaires, 40 fr., consult. gratuites de 1 h. à 5 h. Place enfants. Mme Arnaud, sage-femme, boulevard de la Madeleine, 59.

SAGE-FEMME 1re classe lauréat Faculté de Paris, ex-chef Maternité Paris et hôpital Bordeaux. Traite maladies femmes et enfants. Prend pensionnaires. Consultations 9 à 17 h., Mme Castaing, 31, rue du Petit-Saint-Jean, 1er.

SAGE-FEMME, herboriste de 1re classe, Mme Réjaud, r. de Rome, 93, au 1er. Consultat. tous les jours et le dimanche, de 9 heures à cinq heures. Correspondance. Discrétion.

SAGE-FEMME 1re classe, B. Pasqualini, médaillée, prend. pens. toute époq., place enf. Accouch. 50 fr. Maladies des fem. Massage. Conseils gratuits, bd Magdeleine, 47.

TRANSPORTS

TRANSPORTS par camion-auto, de Marseille à Port-de-Bouc, Kardek, La Mède, B.-du-R.

DIVERS

CONSTRUCTION d'embarcations en tous genres. Sibrario, 28, rue Lafayette.

PERDUS ET TROUVES

PARDESSUS a été échangé dimanche 8 du courant parmi les clients du tabac-bar de la place Leverrier. Prière de le rapporter.

PETITE CORRESPONDANCE

GALY. — Partie avec corbeille de linge prise à la cave, reviens on te pardonne. Si besoin argent, écris.

Les annonces envoyées par la Poste, soit directement par nos lecteurs, soit par l'intermédiaire de nos correspondants et dépositaires, doivent être accompagnées de leur montant, calculé à raison de 50 centimes la ligne, en Mandat-Poste ou en Bon de Poste.

Les annonces non accompagnées de leur montant ne seront pas insérées.

Nos prochaines annonces paraîtront MARDI 25 DECEMBRE.